

Notre Volonté

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs 1939-1945
58, rue du Château-d'Eau - PARIS-X^e - Tél. : 607-49-26

Le dimanche 23 mars dernier, à la Mairie du X^e SOUS LE SIGNE DU 25^e ANNIVERSAIRE NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE s'est déroulée dans une ambiance de fraternelle amitié

Atmosphère de fête et ambiance de fraternelle amitié régnaient dimanche matin, le 23 mars, à la salle des fêtes de la Mairie du 10^e arrondissement où se tenait l'Assemblée générale annuelle de notre Union.

Les organisateurs voulaient que cette Assemblée se distingue des précédentes en raison des manifestations qui se préparent pour célébrer le 25^e anniversaire de notre Union fondée en automne 1944.

Le résultat a dépassé toutes les prévisions les plus optimistes. La salle était remplie, les camarades étaient heureux de se rencontrer et leurs visages rayonnaient de joie et de fierté.

Ils étaient contents de rencontrer des frères d'armes et de souffrances, ils exprimaient leur satisfaction d'appartenir à une association qui a tant réalisé pendant le quart de siècle de son existence, de faire partie à une association qui a toujours traduit les aspirations les plus profondes des combattants et victimes du nazisme. Aux camarades de Paris sont venus se joindre les délégués de nos sections de Lyon, Nice et Saint-Quentin.

A la tribune prirent place autour du Président d'Honneur, Dr Danowski, du Président B. Pons et du secrétaire général,

Isi Blum, les vice-présidents S. Appel, N. Klajder, I. Perstunski, G. Szulc et G. Kenig, le trésorier, L. Salamon, le trésorier adjoint A. Garbarz, le secrétaire M. Schuster et les représentants de province Elson, Najmanowicz et Rattner (Lyon), Juttner (Nice) et Zylberberg Saint-Quentin.

Le Président B. Pons commença son allocution par saluer les représentants venus de province, ensuite il fit observer une minute de silence en hommage à la mémoire de nos membres du Comité décédés au cours de l'année aussi qu'à ceux qui sont tombés en Israël pour la défense de l'indépendance et la souveraineté du jeune Etat.

Il présenta ensuite le texte du manifeste (que nous publions par ailleurs) qui retrace sommairement l'activité passée de l'Union et fait appel à tous les anciens combattants juifs de rester unis pour poursuivre la mission qui a été confiée à la fondation de notre Union, il y aura bientôt un quart de siècle.

Après les interventions du camarade Najmanowicz qui fait un bref aperçu sur l'activité de notre section lyonnaise et de Juttner qui salue l'assemblée au nom de la jeune section « Côte d'Azur », le secrétaire général de Nice lit le message très émouvant de notre camarade A. Glowiczower qui, empêché, n'a pas pu assister à l'assemblée.

Notre secrétaire général, Isi Blum, tire ensuite quelques enseignements de notre activité et s'arrête surtout sur le caractère apolitique et unitaire de notre belle association.

Notre ami Cohen, qui vient juste de rentrer de convalescence de Levens, apporte un message très émouvant de tous les pensionnaires des « Lauriers Roses », félicitent en termes chaleureux notre Union d'avoir réalisé une œuvre sociale d'une telle importance.

L'assemblée décide d'adresser des remerciements à tous les signataires de ce chaleureux message.

Notre trésorier L. Salamon présente le compte rendu financier et P. Feldman fait le rapport au nom de la commission de contrôle.

Prennent ensuite la parole, Bimlich, Kaminski, Fajnsibler. Notre vice-président, I. Perstunski intervient enfin pour parler du bon fonctionnement

des « Lauriers Roses » et pour annoncer à l'assemblée que notre Union va bientôt s'occuper sérieusement de la question de la retraite qui intéresse à présent un nombre de plus en plus croissant de nos camarades.

Le président fait ensuite élire le nouveau comité ainsi que la commission de contrôle et invite, pour conclure, tous les présents à s'approcher du bar où un apéritif a été offert par l'organisation.

Assemblée inoubliable par sa haute tenue que par la joyeuse atmosphère qui n'a cessé de régner.

La préparation du vin d'honneur et le service si bien organisé est dû essentiellement à notre camarade Zylberberg et à ceux qui l'ont aidé, notam-

**LE DIMANCHE 1^{er} JUIN 1969
à 10 h. 30
au Cimetière Parisien de Bagneux**

Sous le haut patronage
de M. le Ministre des Anciens Combattants
notre

CEREMONIE TRADITIONNELLE DU SOUVENIR

EN HOMMAGE AUX COMBATTANTS JUIFS
MORTS POUR LA FRANCE

Cette émouvante manifestation se déroulera en présence de nombreuses personnalités civiles et militaires et des délégations des associations d'Anciens Combattants avec leurs drapeaux.

Réservez la date du 1^{er} juin pour venir nombreux à cette cérémonie qui se déroulera sous le signe du 30^e anniversaire du déclenchement du 2^e conflit mondial.

ment : Urjewiez, Najman, Malach, Weller, Kon et Krystal. Ils méritent tous notre reconnaissance.

Après la mort de LEVI ESCHKOL

En apprenant le décès du Chef du gouvernement israélien, Levi Eschkol, nous avons adressé le télégramme suivant à l'ambassade d'Israël à Paris.
« Prière transmettre condoléances Union des Engagés Volontaires Anciens Combattants Juifs (58, rue Château-d'Eau) Etat d'Israël frappé par la mort du Chef du gouvernement, Levi Eschkol. »

B. PONS,
Président.

Bientôt NOTRE TOMBOLA ANNUELLE

Dans quelques jours, nos camarades et amis vont recevoir, par la poste, des carnets de soutien au profit de nos œuvres sociales.

Ces cartes donnent droit de participer à la tombola gratuite comportant de nombreux lots de valeur.

La soirée du tirage est fixée pour le 23 juin, au Casino St-Martin.

Nous sommes convaincus que, comme par le passé, vous répondrez chaleureusement à notre appel.

Merci à tous.

NOTRE 24^e BAL ANNUEL a connu un très vif succès



Nos clichés : une vue partielle de la salle de jeunes danseurs archicomble et de la salle des fêtes où se déroula le programme artistique.

Après les pendaisons en Irak

Télégramme adressé le 29 janvier 1969 à M. U Thant, Secrétaire général de l'O.N.U. :

« L'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs, certaine traduire sentiment profond d'émotion et d'indignation de tous ceux qui ont lutté contre barbarie nazie, élève vigoureuse protestation contre abominable crime qui vient d'être perpétré Bagdad, bouleversant conscience tous les hommes.

La pendaison de 15 personnes et spectacle sanglant offert population en liesse autour des suppliciés ne peut qu'aggraver la situation au Moyen-Orient, déjà suffisamment explosive.

En outre, l'atmosphère de pogrom créée en Irak met en danger communauté juive du pays.

Il est urgent d'agir, afin d'alerter l'opinion mondiale devant menace qui pèse sur Juifs irakiens. »

**Le dimanche 20 avril 1969
à 20 h, 30**

AU PALAIS DE LA MUTUALITÉ

GRANDE SOIRÉE COMMÉMORATIVE

**en hommage aux héroïques combattants
du Ghetto de Varsovie**

Venez tous honorer leur mémoire

Réunion du Conseil d'Administration de l'U.F.A.C.

Les 1^{er} et 2 mars s'est réuni à Paris, au siège de l'Union des Aveugles de Guerre, le Conseil d'Administration de l'Union Française des Associations de Combattants (U.F.A.C.), sous la présidence de Paul Manet.

Après les rapports d'usage et l'élection de Leyturgie au poste d'assesseur au Bureau de l'U.F.A.C., le Conseil a adopté plusieurs motions à caractère revendicatif.

La motion d'action générale, tout en saluant l'effort budgétaire dont il a été dit qu'il s'élevait, au total, à 21,4 %, énumère une série d'injustices et de revendications des différentes catégories de combattants. En conclusion, le Conseil considère « qu'une simple reconduction du budget pour 1970 risquerait de différer l'application de mesures de justice liées au Droit à réparation ».

L'année 1969 est celle d'un grand anniversaire, intéressant tous les combattants : celui du vote de la loi du 31 mars 1919.

La guerre de 1914-1918 n'était pas pareille aux précédentes, c'était la première guerre mondiale. En France, pendant quelques années, on jetait sur les champs de bataille des millions d'hommes. Plus d'un million et demi sont tombés dans les batailles acharnées de cette guerre, près de deux millions d'êtres humains constituant l'armée de blessés, ou de membres de familles en deuil. Il s'agissait alors d'une loi qui donnerait réparation à tous ceux qui ont sacrifié leur vie, et à leurs fa-

milles, à tous ceux qui ont souffert dans leur chair. Cette loi a été discutée à la Chambre et au Sénat de 1916 et votée le 31 mars 1919. Elle a créé les fondements d'une réparation pour tous ceux qui ont combattu pour la France.

Au cours de la deuxième guerre mondiale, outre les combattants de tous les fronts, des dizaines — et vers la fin de la guerre — des centaines de milliers de Français, et aussi des immigrés vivant sur le sol de France, se sont engagés dans la bataille contre les occupants hitlériens. C'étaient des soldats sans uniforme, les Forces Françaises de l'Intérieur (F.F.I.). Pour eux aussi, la loi fondamentale du 31 mars 1919 revêt une grande importance.

Le Conseil Administratif de l'U.F.A.C. a décidé de célébrer le 50^e anniversaire de la Loi par une grande manifestation, organisée, autant que possible, le 31 mars de cette année.

Voici quelques textes des motions adoptées.

Pour la paix au Moyen-Orient

Le Conseil d'Administration de l'U.F.A.C., réuni le 2 mars 1969, Emu par l'évolution des événements dans le Moyen-Orient et l'enchaînement des violences qu'ils entraînent ;

Considérant les dangers que cette situation fait courir à la paix mondiale ;

Renouvelle ses positions antérieures en faveur de l'application de la « résolution » du Conseil de Sécurité de l'O.N.U. en date du 22 novembre 1967, seule base possible pour le rétablissement de la paix et le respect du droit des peuples dans cette partie du monde.

Contre le danger nazi

Le Conseil d'Administration de l'U.F.A.C., réuni à Paris le 2 mars 1969,

Un franc-tireur juif raconte...

Nous avons déjà annoncé dans le précédent numéro de « Notre Volonté », la parution de l'ouvrage extrêmement intéressant, touchant la participation des Juifs aux combats de la Résistance.

Notre ami Joseph Fridman a écrit l'introduction de ce récit.

Nous nous faisons un plaisir de la reproduire ici.

La participation des Juifs de France à la Résistance se manifestait de plusieurs manières et se présentait sous des aspects très divers. Elle était considérable et la littérature traitant le sujet est assez abondante.

On doit cependant constater, non sans regret, que l'ouvrage qui essaierait d'en donner une vue d'ensemble objective, loyale et complète, reflétant les activités de tous les mouvements de Résistance, de tous les bords, fait encore défaut. Cela s'explique, d'une part, par les rivalités partisanes donnant lieu à la tendance à mettre en relief les activités d'un certain mouvement précis, tout en laissant à l'ombre celles des autres, dirigées par des groupes ou mouvements différents ou adverses. D'autre part, le cloisonnement rigide, règle d'or de toute organisation militaire secrète, localisée, en toute bonne foi, le champ visuel des protagonistes, les empêchant généralement de voir même le sommet de leur propre clocher.

L'auteur de ce volume n'a pas la prétention de faire œuvre d'historien, ni de présenter un tableau d'ensemble. Il retrace, avec la simplicité d'un homme du peuple, ce qu'il avait vu et vécu, au cours de trente mois de lutte armée contre l'occupant nazi, au sein d'un réseau restreint, avec sincérité, humour et un luxe de détails où l'anecdote se mêle au drame et

Réclame l'interdiction du N.P.D. et de toutes les organisations d'anciens SS et néo-nazies.

Attend du Gouvernement fédéral allemand qu'il prenne des mesures sérieuses dans ce but.

Demande au Gouvernement français d'agir de son côté, en concertation avec ses alliés de la seconde guerre mondiale et conformément aux accords internationaux, pour une dénazification effective de l'Allemagne.

Préconise la négociation d'un pacte de sécurité européenne entre tous les Etats de ce Continent.

Pour la Paix

Le Conseil d'Administration de l'U.F.A.C., réuni le 2 mars 1969 ;

Manifeste son inquiétude en constatant la dégradation actuelle de la situation internationale dans un monde où la violence s'exerce de plus en plus ;

Renouvelle son fidèle attachement aux principes fondamentaux énoncés dans toutes les résolutions votées par les Assemblées de l'U.F.A.C. depuis sa création en 1945, principes inscrits dans la Charte des Nations-Unies et la Déclaration Universelle des droits de l'Homme ;

Réaffirme que la Paix ne pourra régner sur la terre que lorsque ces principes seront appliqués par tous les Etats et seront respectés par tous les individus ;

Demande aux Associations membres et à tous les Anciens Combattants, en accord avec la jeunesse, de redoubler d'efforts pour que, alors que les progrès de la science et de la technique offrent à l'humanité des perspectives pratiquement illimitées, se réalise enfin le désarmement général, simultané et contrôlé préconisé par l'O.N.U., ce qui permettra l'instauration d'un monde pacifique juste et libre, délivré de la peur, de l'analphabétisme, de la faim et de la misère.

le cocasse au tragique, mettant en lumière la noblesse d'âme, l'abnégation et l'esprit de sacrifice d'hommes et de femmes, dont la plupart encore très jeunes, animés par un idéal de liberté et de justice.

Et le film des événements et des situations que l'auteur déroule devant nos yeux est tellement authentique et vivant, « comme si vous y étiez ».

Ancien combattant des Brigades Internationales en Espagne, comme plusieurs de ses camarades juifs, l'auteur voyait, non sans raison, dans son activité de résistant et dans celle de ses camarades une sorte de continuation d'une mission sacrée de combattants antifascistes, prêts à sacrifier leur idéal, animés d'une passion impérieuse, les inspirant à combattre l'ennemi les armes à la main, pour la libération du pays et pour l'honneur de leur peuple.

Joseph FRIDMAN.
(On peut se procurer cet ouvrage au siège de notre Union, au prix de 8,00 F.)

CONTRE L'EMBARGO

L'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs a décidé de protester contre la décision prise par le Gouvernement français concernant l'embargo des armes contre Israël, car en raison de son caractère unilatéral, il ne peut qu'aggraver la situation tendue au Moyen-Orient et renforcer l'esprit de revanche.

Elle stigmatise tout particulièrement l'aspect antisémite de certaines déclarations de membres du Gouvernement.

LA MOTION DE LA FEDERATION

De son côté, la Fédération groupant les associations d'Anciens

UN COMMUNIQUE DU COMITE NATIONAL DE LIAISON

Le Comité National de Liaison des Anciens Combattants et Victimes de Guerre s'est réuni à Paris le 19 février 1969.

Les délégués prirent connaissance des informations parues au Journal Officiel du 29 janvier concernant la réduction de 579 millions d'anciens francs sur les crédits votés dans la loi de Finances pour le budget du ministère des Anciens Combattants.

Ils manifestèrent leur inquiétude sur ces amputations de crédits, notamment sur les 280 millions d'anciens francs prélevés sur les dépenses sociales de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Par ailleurs, le Comité National de Liaison s'est préoccupé de l'élaboration du contenu du prochain budget qui, selon les déclarations officielles, n'aurait le caractère que d'un budget de reconduction, ce qui exclut toute mesure nouvelle susceptible de satisfaire les droits légitimes du monde combattant.

Devant cette situation, le Comité a examiné les mesures à prendre pour attirer l'attention du ministre des Anciens Combattants, des députés et des sénateurs afin d'obtenir que nos problèmes fassent l'objet d'un débat public devant le Parlement au cours de la prochaine session.

Contre la prescription des crimes de guerre

Un certain nombre d'associations d'anciens combattants et des victimes du nazisme ont pris l'initiative de former un « Comité d'action contre la prescription des crimes de guerre ».

Notre Union a donné son adhésion à cette initiative.

A l'occasion de la venue du Chancelier Kiesinger à Paris les 13 et 14 mars derniers, il a été décidé de lui envoyer une lettre par l'intermédiaire de l'ambassadeur de la République Fédérale allemande à Paris.

Nous publions ici le texte de la lettre en question qui a été contresignée par notre Union.

Monsieur le Chancelier,
L'opinion publique de notre pays est très sensible au sort réservé en République Fédérale Allemande aux criminels de guerre nazis.

Le fait que l'ancien général S.S. Lammerding, bourreau de Tulle et d'Oradour, et de nombreux autres criminels de son espèce aient échappé à tout châtement nous émeut profondément.

Le châtement des criminels

LE VOTE DE L'O.N.U.

L'Assemblée Générale de l'O.N.U. a adopté à forte majorité (58 contre 7), une convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. La convention engage tous les Etats à prendre les dispositions législatives nécessaires et à abroger d'éventuels décrets qui vont à l'encontre du principe de l'imprescriptibilité.

Si des mesures législatives ne sont pas prises sous peu, les crimes de guerre nazis et les crimes contre l'humanité ne pourront plus être poursuivis en République Fédérale Allemande à dater du 1^{er} janvier 1970. C'est-à-dire que les responsables de massacres de civils et les criminels nazis ne pourront plus être condamnés, leurs crimes resteront impunis. On

de guerre nazis n'est pas seulement une exigence de justice, il est un élément déterminant dans l'instauration d'un climat de paix et d'amitié entre le peuple allemand et les peuples d'Europe occupés par les armées hitlériennes.

C'est dans ce souci que les associations soussignées s'adressent à vous, Monsieur le Chancelier, au moment de votre venue à Paris. Elles attendent du gouvernement que vous présidez qu'il prenne toutes mesures afin que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité soient déclarés imprescriptibles par la République Fédérale Allemande, ainsi que cela a été fait pour la France. Il serait inconcevable qu'à compter du 31 décembre 1969, le bénéfice de la prescription soit accordé à des criminels de guerre qui échapperaient ainsi à toute sanction judiciaire et morale.

Dans l'espoir que notre appel sera entendu, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chancelier, l'assurance de nos sentiments de haute considération.

estime à environ 70 000 le nombre de criminels nazis qui n'ont fait l'objet d'aucune poursuite. Le procureur général Rückerl a fait savoir qu'on devrait examiner tout le matériel à charge des archives de l'Union Soviétique, de Yougoslavie, de Hollande et des Etats-Unis. Ceci veut dire que jusqu'à la fin de 1969, il est impossible d'avoir un aperçu des documents, même uniquement sur les assassinats nazis. Lorsque le délai de prescription a été prolongé en 1965, plus de 770 nouveaux procès ont dû être engagés dans les 18 premiers mois et, la situation n'est pas meilleure à présent. Ceci est un élément de plus, démontrant l'exigence de l'imprescriptibilité des crimes nazis et de guerre qui est aussi une exigence d'une véritable justice.

Les Comités Internationaux de camps ont adressé une lettre à l'O.N.U. et aux gouvernements des pays qui en sont membres, exigeant l'imprescriptibilité des crimes de guerre et l'extradition des criminels de guerre. Les représentants des Comités internationaux d'Auschwitz, de Buchenwald, Dachau, Mauthausen, Neuengamme, Ravensbrück et Sachsenhausen, précèdent dans cet appel « ne pas être inspirés par des sentiments de vengeance, mais par l'espoir que la poursuite et le châtement exemplaire des coupables des crimes de guerre et contre l'humanité empêcheront d'autres groupes ou individus de perpétrer à nouveau de tels crimes. Ceci favoriserait la confiance entre les peuples, la paix et la sécurité internationales. »

Le Monde Combattant en deuil

Notre Union a appris avec une grande tristesse le décès de notre camarade Henri JOURDAN. Secrétaire général de l'Union Fédérale, il avait participé aux jours de la Libération à la création de l'U.F.A.C. dont il devait être le secrétaire général jusqu'à ces dernières années où la maladie le contraignit à cesser toute activité. Nous garderons de lui le souvenir d'une belle figure du monde combattant, d'un militant ferme et intrépidant quand il s'agissait de défendre les droits sacrés des anciens combattants et victimes de guerre, d'un ami des A.C. Juifs des deux guerres, soucieux d'œuvrer à l'union et à la bonne entente au sein du monde combattant.

Notre Union adresse à sa famille et à l'U.F.A.C. ses condoléances les plus sincères.

PIERRE DECOUSUS

L'U.F.A.C. est à nouveau frappé avec le décès de son vice-président, notre camarade Pierre DECOUSUS. Délégué général de « La Semaine du Combattant », DECOUSUS était un militant de toujours du monde combattant dont il connaissait bien l'état d'esprit et les aspirations, Président de la Commission des Affaires Internationales de l'U.F.A.C., il a contribué à ce que cette dernière effectue dans un climat d'union et d'entente, un travail constructif en faveur de la paix.

L'Union adresse à sa famille ainsi qu'à l'U.F.A.C. ses condoléances émues.

LISTE DES DONNS

Depuis la parution de notre dernière liste, de nouveaux camarades et amis nous ont envoyé des dons pour nos œuvres sociales.

Merci à tous !

AJZENMAN	100 F
BEN SOUSSAN	15 »
BRANDT	10 »
CISINSKI	15 »
CYTRINBLUM	20 »
ESPINASSE	5 »
Mme FRYDMAN	50 »
GLIKSMAN	100 »
GOLDSTEIN	10 »
JABLONSKI	36 »
KRAUS	30 »
LERUCH	20 »
LEWKOWICZ	100 »
MARGULIES J.	150 »
NAIME	200 »
Mme NIEWIASKI	50 »
STAROSTA	40 »
SCHACHTER	10 »
SPITZBERG	30 »
ULEZALKA	100 »
URBACH	10 »
VASSILIEF	50 »
WEXNER	150 »

Appel aux Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs

Chers camarades,

A l'occasion de son 25^e anniversaire, L'UNION DES ENGAGÉS VOLONTAIRES ET ANCIENS COMBATTANTS JUIFS a publié l'appel suivant :

Il y aura bientôt 25 ans que notre Union fut fondée. C'était en automne 1944. La guerre continuait encore ses ravages.

Les Juifs résistants, sortis de la clandestinité, ceux qui échappèrent à la déportation, trouvèrent pour la plupart leur foyer dévasté, leur domicile spolié, leur famille déportée. Parmi ces survivants, un certain nombre s'était réuni pour créer l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs.

Les objectifs que se sont posés les fondateurs de notre Union étaient : défendre les droits des anciens combattants juifs et victimes du nazisme, les aider à reconstruire un foyer, continuer le combat afin de défendre les idéaux pour lesquels sont morts tant de millions d'hommes, parmi lesquels six millions de

nos frères et sœurs sauvagement assassinés par les nazis ; continuer le combat pour défendre la liberté, la paix et pour que plus jamais le monde ne voit le retour d'un passé aussi sinistre.

Chers camarades,

Vous qui avez suivi avec attention et un intérêt particulier l'activité de notre Union, vous avez pu vous rendre compte que durant le quart de siècle écoulé, elle est restée fidèle à la mission dont elle fut chargée. Elle a toujours conservé le caractère d'une organisation de masse où chacun — quelles que soient ses convictions — s'y est trouvé à l'aise.

Son action a été menée en dehors de toute considération politique partisane et dans l'esprit de la plus large union.

Elle a toujours été guidée et inspirée par le souci majeur de servir au mieux les intérêts de tous et ceci dans tous les domaines.

LA DEFENSE DES DROITS

Durant ces vingt-cinq années d'existence, l'Union s'est toujours penchée sur les problèmes posés par la vie et a recherché les meilleures solutions en faveur des victimes de la guerre. Ce fut d'abord le problème de régularisation de séjour et du droit au travail ; de récupérer là où ce fut possible les logements et les ateliers ; ensuite il s'est agi d'obtenir la nationalité française pour des milliers de camarades ; plusieurs centaines — sinon des milliers — de nos membres obtinrent, grâce à nos démarches la Carte du Combattant, le Pécule des P.G. ; le diplôme de la Médaille Commémorative, les décorations militaires aux ayants droit, les livrets individuels, les pensions d'invalidité, de veuves et d'orphelins de guerre, etc...

Nous nous sommes opposés avec vigueur, lorsque les droits des naturalisés furent menacés, et c'est grâce à la puissante ac-

tion que nous avons déclenchée que nous pûmes écarter l'injustice flagrante de voir des naturalisés considérés comme citoyens de seconde zone.

Grâce à notre persévérante campagne et aux efforts incessants auprès de l'Administration allemande, nous sommes parvenus à arracher une indemnité en faveur des P.G. Juifs d'origine étrangère ayant subi des discriminations raciales dans les stalags.

C'est encore notre Union qui a obtenu le droit pour certains jeunes gens de parents déportés d'être exemptés de service militaire.

Et au moment de la guerre d'Algérie nous avons obtenu que les fils des déportés ne soient pas envoyés, pour le service militaire, en Afrique du Nord.

HONORER NOS MORTS

Dès 1945, il a fallu, alors que tant de problèmes se posaient pour les rescapés, penser à nos morts, à ceux qui tombèrent sur le champ d'honneur, comme à ceux massacrés dans les camps d'extermination hitlériens. Nous avons érigé un Monument à leur mémoire, digne de leur sacrifice, et la cérémonie annuelle qui se déroule depuis plus de vingt ans sous nos aus-

pices à Bagneux, permet d'exalter dignement leur héroïsme.

Ce Monument est devenu un lieu de pèlerinage pour tous ceux qui veulent honorer nos morts.

Par ailleurs, l'U.E.V.A.C.J. a toujours participé à toutes les cérémonies et manifestations du souvenir pour rendre hommage à nos héros.

LA SOLIDARITE COMBATTANTE

Une commission spécialement chargée du travail social, pour exprimer aux plus déshérités la solidarité combattante, a effectué des centaines de visites dans les hôpitaux, elle a attribué à d'innombrables nécessiteux une aide efficace. Des milliers de personnes sont reçues à nos bureaux et notre Union est toujours là pour les guider ou les aider.

La réalisation de notre Maison de convalescence à Levens,

qui fonctionne avec succès depuis bientôt cinq ans, a trouvé un écho retentissant dans tous les milieux juifs et non juifs, et tout particulièrement dans le monde combattant du pays.

Elle est citée en exemple par les organismes compétents, non seulement pour ses installations modernes et très confortables et du site merveilleux où elle est implantée, mais encore pour l'ambiance fraternelle qui y règne.

POUR LA PAIX, CONTRE L'ANTISEMITISME ET LE NEO-NAZISME

La lutte pour la paix a toujours été considérée comme un devoir constant pour l'Union. C'est pourquoi, elle a participé activement à toutes les initiatives tendant à empêcher la guerre. Elle a toujours été avec tous ceux qui luttent contre la résurgence et pour l'imprescriptibilité des crimes de guerre. Elle n'a cessé de réagir avec vigueur, chaque fois que l'antisémitisme se manifestait, sous quelque forme que ce soit et sans distinction de pays.

Vous vous rappelez les poursuites judiciaires que nous avons entreprises, seuls ou avec la Fédération des Combattants juifs des deux guerres, contre l'organe Maurassien « Aspect de la France », contre Maurice Bardèche pour son apologie du meur-

tre hitlérien. contre « Fraternité Française » de Pierre Poujade, etc...

Nous nous sommes élevés contre certains propos tenus par des personnalités officielles susceptibles d'alimenter la propagande antisémite en France.

Notre Union protesta contre la publication en U.R.S.S. du pamphlet antisémite de Kitchko et contre la parution des caricatures anti-juives dans des journaux soviétiques.

Elle a encore pris position contre la vague antisémite qui s'est abattue sur les quelque 25 000 rescapés juifs vivant en Pologne, qui se voient obligés, par le climat créé, de s'expatrier dans des conditions simplement honteuses.

SOLIDARITE AVEC ISRAEL

C'est avec enthousiasme que notre Union, comme d'ailleurs tous les Juifs du monde, accueillit la décision de l'O.N.U. du 29 novembre 1947, créant l'Etat d'Israël.

Notre attitude en faveur du jeune Etat n'a pas variée depuis. Notre solidarité, nous l'avons manifestée par des actes concrets et sous les formes les plus diverses, entre autres : les versements annuels de 500 000 anciens francs pour la Forêt du Souvenir, où près de 10 000 arbres ont été déjà plantés au nom de notre Union ; le versement de la somme de 11 millions d'anciens francs pendant la guerre des six jours, etc...

Notre Union n'a cessé d'espérer qu'une solution politique soit trouvée pour mettre fin au conflit du Proche-Orient afin que s'établisse une paix juste et durable garantissant l'indépendance, la souveraineté et la sécurité d'Israël.

Chers camarades,

Au cours de ces vingt-cinq années, notre Union a gagné l'estime du monde combattant tout entier.

Toute notre action dans divers secteurs, s'effectuait souvent avec l'appui des grandes organisations d'anciens combattants et tout particulièrement avec celui de l'U.F.A.C. Nous nous sommes toujours trouvés à leurs côtés pour défendre nos droits communs.

Cette estime nous l'avons gagnée grâce à nos réalisations. Le livre « Au Service de la France » édité à l'occasion de son 10^e anniversaire, qui reflète l'activité de l'Union pendant les dix premières années de son existence et qui rappelle le comportement des juifs d'origine étrangère durant la dernière guerre mondiale, a rendu populaire notre Union dans tous les milieux de l'opinion publique.

La création du prix « Maurice Vanikoff » pour gratifier tous les ans une œuvre mettant en relief la participation des Juifs de France dans la lutte contre le nazisme, a été accueillie partout avec beaucoup de sympathie.

POURSUIVONS TOUS ENSEMBLE NOTRE ACTION

Notre action a été guidée tout au long de l'existence de notre Union par le souci permanent de traduire au mieux les aspirations des Anciens Combattants Juifs et ceci dans l'esprit de la plus large union.

Mais notre mission n'est pas encore achevée. Des problèmes d'ordre social se posent sans cesse. L'âge de la retraite est là. Beaucoup de nos camarades y arrivent sans ressources ou presque.

La recrudescence de l'antisémitisme est hélas manifeste. Les néo-nazis, avec le N.P.D. en tête, s'agitent et promettent de renouer en force dans le futur Bundestag.

La loi de prescription, si elle n'était pas abolie, permettrait, d'ici la fin de l'année, à des milliers de criminels de guerre nazis de reprendre librement leur vie normale.

De nombreux foyers de guerre persistent dans le monde et

la paix en Israël tant désirée, n'est malheureusement pas encore en vue.

Plus que jamais notre combat doit continuer !

Vous, qui n'êtes pas encore avec nous, venez rejoindre notre grande famille pour que tous ensemble nous poursuivions la lutte pour défendre avec encore plus de vigueur nos intérêts communs.

Nous avons pu être unis dans des circonstances particulièrement tragiques, sans distinction de nos conceptions politiques ou de nos divergences philosophiques face à l'ennemi commun. Nous le pouvons aujourd'hui, nous le devons dans l'intérêt de tous.

Vive l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs.

Vive la France.

Paris le, 23 mars 1969.

Le coin de l'Amicale des "Anciens de Levens"

LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Les fêtes de fin d'année aux « Lauriers Roses » ont été un franc succès. Le réveillon du jour de l'An a réuni, comme les années précédentes, les convalescents, amis, parents et beaucoup d'habitants du village, dont de nombreux jeunes. Tous manifestaient le même entrain, la même gaieté. Et quand les douze coups de minuit s'égrenèrent, annonçant la nouvelle année, l'embrassade fut générale.

Le repas fraternel du 1^{er} janvier, que j'avais l'honneur de présider en qualité de représentant de l'Amicale des anciens des « Lauriers Roses », m'a permis de me rendre compte que l'esprit « Lauriers Roses » se perpétue.

C'est dans cette atmosphère d'amitié, de chaleur humaine, que nous avons tous connu, que se sont déroulées ces agapes.

Parmi les convives figuraient les membres du bureau fondateur de la section Côte d'Azur des anciens de Levens.

Pour nous « amicalistes vétérans » ce 1^{er} janvier fera date, puisqu'il confirme nos espérances de voir avec la création de cette importante section, grandir et s'étendre notre amicale.

Mon voyage à Levens avait pour but, outre l'officialisation de cette section, la distribution de cadeaux que chaque année notre amicale remet aux convalescents présents le 1^{er} janvier.

Lors de cette cérémonie effectuée à la fin du banquet, nous avons pu constater combien cette initiative allait droit au cœur des bénéficiaires ; des exclamations

étonnées, des cris de joie, des remerciements fusaient de toutes parts. Mon seul regret est que tout comme moi, vous n'avez pu vivre ami, ces instants qui pour nous tous sont la récompense de nos efforts.

Mais ne nous endormons pas sur nos « Lauriers » même s'ils sont « roses », l'année est entamée, il y a beaucoup à faire. Ils nous faut coordonner nos efforts

pour de nouvelles réussites.

L'amicale des anciens des « Lauriers Roses » est une réalité vivante, faisons tous qu'elle le reste — faisons tous ensemble... — et rappelons-nous :

**S'UNIR C'EST SE SOUVENIR
SE SOUVENIR C'EST SE SOUTENIR.**

Le Président,
P. BLANCHET.

"NICE-MATIN" ECRIT :

Nous reproduisons ici le compte rendu paru dans le journal Nice-Matin du 1^{er} janvier 1969.

Mardi, dès 21 heures, la magnifique résidence, servant de cadre à la maison de convalescence des « Lauriers Roses », sur l'heureuse initiative de son directeur, M. Nathan Sapir, secondé par son aimable épouse, avait organisé un réveillon familial en l'honneur de ses pensionnaires, auquel avaient été également conviés le sénateur-maire et Mme Joseph Raybaud, le Dr et Mme Gaston Flavier, et M. Marius Bovis, conseiller municipal.

La soirée fut très gaie et particulièrement réussie.

A 23 h 30, M. Nathan Sapir dégagea le sens de cette soirée et remercia le sénateur-maire d'avoir bien voulu en accepter la présidence, soulignant l'appui que les « Lauriers Roses » ne cessent de

trouver auprès de la municipalité dans l'accomplissement de sa mission en faveur des anciens combattants qui viennent y retrouver santé et confort.

M. Joël, au nom de ses camarades, remercia M. et Mme Nathan Sapir de leur dévouement et se félicita de la présence du sénateur-maire autour duquel on notait M. l'Abbé J.-B. Maurel, curé-doyen ; M. le Receveur des P.T.T. et Mme Curato ; MM. Ch. Toche et Tramontana, conseillers municipaux de La Roquette-sur-Var ; MM. Arnaud, Malausséna ; M. et Mme A. Ghiran ; M. et Mme Planques ; M. et Mme Gattini ; M. et Mme Roubaud ; M. et Mme Daissemin, venus en voisins.

Il appartenait au sénateur Joseph Raybaud de conclure. Il le fit en rendant hommage aux dirigeants nationaux des « Lauriers Roses », le président Pons et le secrétaire général Isi Blum, trouvant en M. et Mme Nathan Sapir les plus précieux des collaborateurs.

Interprète fidèle des sentiments de ses collègues de la municipalité, M. le docteur Gaston Flavier et M. Marius Bovis, conseiller municipal, et des membres présents de la communauté levensoise, le sénateur-maire souligna le rôle éminent social des « Lauriers Roses ».

Les douze coups de minuit ponctuèrent le propos, fort applaudi, du premier magistrat de la cité levensoise et l'assistance se souhaita une bonne année, plaçant 1969 sous le signe de la paix.

La fête se poursuivit jusqu'à 2 heures et, hier à midi, les convalescents des « Lauriers Roses », qui avaient reçu, à l'occasion de la nouvelle année, la visite de nombreux de leurs parents et amis, reprenaient leur vie toute de quiétude sous la vigilante attention de M. et Mme Nathan Sapir qui ont droit à tous les éloges pour la parfaite tenue des « Lauriers Roses ».

Rappelons qu'au lendemain, un repas fraternel a été servi avec la participation de Pierre Blanchet et Urjewic au nom de l'amicale des anciens des « Lauriers Roses ».

HOMMAGE AUX "23"

Le 23 février dernier, fidèles à la tradition établie, les anciens résistants se sont rassemblés au cimetière d'Ivry en grand nombre pour rendre hommage à la mémoire des 23 héros du groupe Manouchian - Boczow - Raiman, sauvagement assassinés par les nazis en février 1944.

Cette émouvante cérémonie, organisée par l'U.G.E.V.R.E. et l'A.N.A.C.R., se déroula en présence de nombreuses délégations d'anciens combattants avec leurs drapeaux.

Le 28 février, une soirée solennelle fut organisée, salle Yves-Toudic, où la mémoire de ces héros a été exaltée par les dirigeants des associations mentionnées.

Nos camarades ont participé en grand nombre à ces deux manifestations.

LE PRÉSIDENT Armand KOHN N'EST PLUS



Le 17 décembre dernier est décédé notre camarade Armand Kohn qui a été désigné, en novembre 1967, après le décès du Dr Kraganoff, comme président de la Fédération des Associations d'Anciens Combattants et Engagés Volontaires Juifs des deux guerres.

Nous adressons à sa famille ainsi qu'à son association nos plus sincères condoléances.

Nos Camarades à l'honneur

Nos camarades dont les noms suivent viennent d'obtenir la Croix du Combattant Volontaire :

- BLUM Samuel ;
- FLAKSER Mosker ;
- GELBLAT Hersz ;
- GRUCA Luzer ;
- KORENGOLD Jacob ;
- MORA Boris ;
- SOSEWICZ Moszek.

Nous leur adressons nos félicitations les plus chaleureuses.

NOS PEINES

Nous présentons nos condoléances attristées aux familles de nos camarades décédés :

- Dr BUZNIC
- FRUCHTMAN Moszek
- GIMEL Jacques
- GOLDENBERG Haïm
- ZELTMAN Henri
- ZWANG Siméon.

Que notre camarade KOZIEROW soit assuré de toute notre sympathie dans le deuil qui le frappe par le décès de son épouse.

Le Directeur de la publication
I. CLEITMAN

Impr. Abexpress
72, rue du Château-d'Eau - Paris-X^e

" LE FRONT UNI ANTISIONISTE "

Un communiqué dans la presse a annoncé la création d'un « Front Uni Antisioniste » contre les influences juives. N'ayant pu vérifier l'exactitude de cette information, notre Union ne s'est pas prononcée encore. Mais il est réconfortant de constater que des organisations de la résistance et de la déportation ont réagi sans tarder. C'est ainsi que la F.N.D.I.R.P. a publié un communiqué de protestation qui a été repris par d'autres associations encore.

Voici le texte intégral du communiqué en question :

Une protestation du F.N.D.I.R.P.

« Dans une lettre adressée au Ministre de l'Intérieur, la Fédération Nationale des Déportés et Internés

Résistants et Patriotes, demande l'interdiction du « Front Uni Antisioniste » qui vient de se constituer et se fixe pour objectif de « lutter contre les influences juives ».

Les sentiments pro-nazis et antisémistes connus des dirigeants de ce groupement ne laissent aucun doute sur leurs intentions.

La Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes souligne la coïncidence de la constitution de cette organisation avec la recrudescence de l'activité des milieux racistes et antisémites, caractérisée par une floraison de graffiti sur les murs et dans le métro parisiens.

Exprimant l'émotion des victimes du nazisme devant ce renouveau du fascisme et du racisme dans notre pays, elle appelle tous les Français à faire preuve de vigilance pour défendre la liberté et la dignité humaine. »

Victimes civiles d'origine étrangère

Dans notre numéro de décembre 1968, nous avons publié un article intitulé : « Victimes civiles d'origine étrangère : Premier résultat de notre action », en évoquant la situation des ascendants de victimes civiles d'origine étrangère naturalisés français.

Et nous précisons « qu'il semblerait que l'on tende à admettre que ces ascendants remplissent la condition de nationalité pour le droit à pension dès lors qu'ils sont Français au moment des travaux de concession de la pension et qu'il ne leur serait plus fait obligation pour eux d'avoir cette nationalité au moment du fait dommageable ».

Mais hélas, aucune disposition analogue n'a été envisagée en ce qui concerne les victimes directes, les veuves et les orphelins.

Pour eux, les errements habituels continuent à être appliqués, de telle sorte que l'on ne tient compte que de leur nationalité au moment où a lieu le préjudice.

Cependant, la haute assemblée a jugé de la même façon que pour les ascendants.

En effet, en particulier pour les victimes directes, le Conseil d'Etat a rendu le 15 juin 1966 un arrêt favorable dans l'affaire Rao.

Certes, nous avons déjà évoqué ce cas ! Toutefois, nous nous permettons de le rappeler succinctement.

M. Rao, né de parents italiens, le 25 janvier 1939, a été blessé en France par explosion d'une bombe au cours de la guerre 1939-1945.

Il a acquis la nationalité française par déclaration enregistrée le 31 janvier 1950.

Ayant formulé une demande de pension d'invalidité le 27 mars 1954, il a fait l'objet d'une décision ministérielle de rejet pour le motif qu'au moment où il a reçu ses blessures, il était de nationalité italienne.

Notre Camarade A. KREMSKI à l'honneur



Notre camarade Kremski, membre de notre Bureau, depuis plusieurs années, très actif à l'accomplissement de ses tâches, toujours dévoué à l'organisation, vient d'être nommé dans l'ordre de Chevalier du Mérite National.

Nous lui adressons à cette occasion nos plus vives félicitations.

Et le Conseil d'Etat ayant considéré que la jouissance de la pension doit être accordée lorsqu'est remplie la condition de nationalité « française », l'intéressé a été rétabli dans son droit à pension d'invalidité de victime civile de la guerre.

Mais depuis le 15 juin 1966, qu'a été rendu cette décision, il n'est nullement tenu compte des considérants de cet arrêt dans des cas semblables.

Il est vrai que le 19 novembre 1966, c'est-à-dire cinq mois après, il a été précisé par le Ministre « que, contrairement à ce qui avait été estimé précédemment, la question de savoir si les décisions du Conseil d'Etat en cette matière devaient ou non faire jurisprudence, est actuellement controversée et qu'il a été décidé de s'en tenir aux errements anciens ».

En ce qui nous concerne, nous n'avons jamais partagé ces appréciations que nous pouvons présentement contester avec force en versant au dossier des victimes civiles d'origine étrangère un nouvel arrêt du Conseil d'Etat.

Cet arrêt a été rendu le 18 octobre 1968 dans l'affaire « Dame Podloubny ».

L'intéressée s'était vue reconnaître, en date du 25 février 1968, le droit à une pension d'invalidité au taux de 100 % par la Cour Régionale des pensions de Paris au titre de déportée politique.

Le Ministre des Anciens Combattants avait présenté un recours devant « la commission spéciale de Cassation adjointe temporairement au Conseil d'Etat » sous le prétexte que la postulante ne remplissait pas la condition de nationalité du fait qu'au moment de son arrestation et de sa déportation, elle était Turque.

C'est donc dans ces circonstances que la haute Assemblée a été amenée à désavouer une nouvelle fois le Ministre, en rejetant son recours, « Considérant qu'il ressort des termes mêmes de l'arrêt de la Cour régionale des pensions de Paris, en date du 25 février 1966, que la Dame Podloubny, d'origine turque, a été internée politique le 4 avril 1944, puis déportée politique à compter du 14 avril 1944, qu'elle a acquis la nationalité française par décret du 22 juillet 1949 et qu'elle a formé une demande de pension le 2 mai 1955 au titre de victime civile de la guerre en raison de plusieurs infirmités imputables à sa déportation ; qu'elle remplissait ainsi, à la date de sa demande de pension, la condition de nationalité requise par les articles L. 197 et L. 230 du Code ; que, par suite, le Ministre des Anciens Combattants n'est pas fondé à demander l'annulation de l'arrêt susvisé qui a reconnu droit à l'intéressée à une pension de victime civile de la guerre ».

De plus, dans son premier « considérant », le Conseil d'Etat a estimé « qu'il suffit que la condition de nationalité soit remplie à la date où la demande de pension est présentée ».

Cet arrêt du Conseil d'Etat est donc la confirmation de ses précédentes décisions formant ensemble une jurisprudence constante qui doit être appliquée dans tous les cas de l'espèce.

Louis BERNIERE
(Le Réveil des Combattants).

אונזער ווילן

ארגאן פון בארבענד פון די געוויינטלעכע פראג-קעמפער

די איבערעניסטראכע פון אונזערע מיטגלידער

זיי שפאנן אפ ווי געהעריק די אויפ-טוען פון זייער פארבאנד און זיי האבן בען זיך איבערצייגט מיט זייער איי-גענער לאנגער דערפארונג, אז די ארגאניזאציע שטייט אין דינסט פון זייערע אינטערעסן.

צו זייער ארגאניזאציע. באזונדערס סימפאטיש איז דער פאקט, וואס אפ-לו די, וועלכע ארבעטן שוין נישט צוליב זייער געזונט-צושטאנד אדער צוליב זייער עלטער, דערליידיקן זיי ער חוב לגבי דער ארגאניזאציע.

די מיטגלידער פון אונזער פאר-באנד צאלן איין יערלעך זייער מיט-גליד-אפצאל. די איבערעניסטראכע קומט פאר הויפטזאכלעך אין די ערשטע חדשים פון יאר. די האיא-ריקע איבערעניסטראכע האט זיך אנגעהויבן נאך מיט א גרעסערן דער-פאלג פון פארצאָרן. פאר די ערשטע דריי חדשים (יאנואר, פעברואר און מערץ) האבן שוין 500 יידישע קאמ-באטאנטן ארויסגענומען זייער האיא-ריקע יוביליי-קארטע.

געלונגענער באוקעט פון אונזער אקטיוו

נאך די ווארעמע באגריסונגען פון בלאנשע, פרעזידענט פון דעם אמיקאל פון לעווענס און פון ערן פרעזידענט פון פארבאנד ד"ר דאָנאָוסקי, האט דער עולם, אונ-טער די קלאנגען פון זיניצע-קרא-קעסער און פיינעם פראגראם פון דעם אנטאבל זיך געוויילט אויף אן אנגענעמען אופן.

אין א זייער ווארעמער און היימי-שער סביבה איז דעם 2טן מערץ נאכמיטאג אדורך אין האטעל "לוטע-ציא" דער יערלעכער באוקעט פון אונזער אקטיוו.

אין זיין באגריסונג האט דער פרע-זידענט **ב. פאָנס**, פאר דריי הונ-דערט פארזאמלטע חברים, ביי דעם פיי-צוגעגרייטן מאַלצייט אין דעם שיינעם קאדער, פונדאטניי ארויסגע-בראכט די טיפע צוגעבונדנקייט פון נעם אקטיוו און מיטגלידער צו זיי-ער ארגאניזאציע.

אונזער דעלעגאציע ביים קאמבאטאנטן-מיניסטער

אין צוזאמענהאנג מיט די פאר-שידענע אונטערנעמונגען און מאַני-פעסטאציעס, וועלכע דער יידישער קאמבאטאנטן-פארבאנד גרייט צו אין די ראמען פון 25 יאר עקזיסטענץ פון דער ארגאניזאציע אין 30 יאר זינט די אנגאזשירונגען פון סעפ-טעמבער 1939, זיינען דער פרעזי-דענט **ב. פאָנס** און דער גענעראל-סעקרעטאר, **איזי בלום**, אויפגע-נומען געווארן ביים מיניסטער פון די געוועזענע קאמבאטאנטן.

נאכדעם ווי ער האט באזונדערס באגריסט די פרויען פון די חברים, האט ער אין זיינע געהויבענע ווער-טער אונטערגעשטרעכט די פארשיי-דענארטיקע און רייכע אקטיוויטעט פון פארבאנד אויף אלע געביטן במ-שך פון די 25 יאר, זינט זיין גרייט-דונג — א דאטע, וואס וועט האיא-רא אפגעמערקט ווערן אויף א ספעציעל פייערלעכן אופן.

ב. פאָנס האט דערביי אויסגע-דריקט אלעמענס באדויערונג, וואס אונזער חבר **איזי בלום** האט צו-ליב זיין געזונט-צושטאנד נישט גע-קאנט זיין אנוועזנד.

ד"ר אדאלף בערמאן וועגן אונזער אפרו-הויז

ביים אוועקפארן האט ער איינגע-שריבן פאלגנדיקע ווערטער אינעם גאלדענעם בוך פון דעם הויז:

"איך האב פארבראכט דריי וואכן אין "לע-לאריע-ראז" מיט דער גרעסטער צופרידנקייט. איך בא-טראכט אייער אנטשאלט אלס איינעם פון די בעסטע און שענסטע אפרו-הויזער, וועלכע איך האב געזען. דאס איז א מוסטער-אפער אנשטאלט!"

ד"ר אדאלף בערמאן, פרעזידענט פון די אנטיאנא-קעמפער אין ישר-אל האט, ווי באקאנט, געוויילט איי-ניקע וואכן אין פראנקרייך. ער איז געווארן אויפגענומען אין אונזער פארבאנד דורך פרעזידענט **ב. פאָנס** און גענעראל-סעקרעטאר **איזי בלום**. בעת דעם פריינטלעכן שמועס האט ד"ר בערמאן איבערגעגעבן אינטע-רעסאנטע אינפארמאציעס וועגן דעם לעצטן ראט פון "פיר" (אינטערנא-ציאנאלע פעדעראציע פון די ווידער-שטאנד-קעמפער), וועלכער איז פאר-געקומען אין וויין. דער אומדערמידלעכער קעמפער קעגן נעא-נאציזם האט, אויף דער איינלאדונג פון אונזער פארבאנד, פארברענגט דריי וואכן אין אונזער אפרו-הויז אין לעווענס.

ד"ר א. בערמאן

פון לאריע-ראז אין לעווענס

ביזש א באגריסונג פארן פארבאנד פון די יידישע געוועזענע פראנט-קעמפער אין נאמען פון אלע קאנווא-לעסצענטן און ווינטשט וויטערדיקע דערפאלגן.

דער אקטיווער פריינט פון אמיי-קאל פון "לאריע-ראז", דער קאנווא-לעסצענט אנטארליא ליינעט א רירנ-דיקן, פול מיט בעקשאפט בריוו פון לעבראן מאריס, וואס איז גאר וואס אהיים געפארן.

מיט זינגען לידער פארענדיקט זיך דער שיינער יום-טוב. איך וויל פארענדיקן מיט עטלעכע ווערטער, וועגן דעם הארציקן מענטש יאנקל לאטעראוויטש, וועלכער איז א ביי-שפיל פון חבריסקייט, מיט זיין הילף פאר די אקטיווענדיקע קראנקע.

ל. מיילעכאוויטש

ס'איז נישט דאס פלאץ אין א פאר-שורות דאס אלץ ארויסצוברענגען סיוועט זיין גענוג בלויז איין ביישפיל. אויפן דריטן שטאק פון "לאריע-ראז" איז געווען איין גרויס צימער מיט 4 בעטן. די פארוואלטונג האט פעסטגעשטעלט, אז 4 מאן אין איין צימער איז נישט באקוועם פאר א קאנוואלעסצענט, האט מען דאס איי-בערגעבויט אויף 3 איינצלע צי-מערן.

די קאנוואלעסצענטן האבן מיט ערנסט און מיט דער גרעסטער אויפ-מערקזאמקייט אויסגעהערט די איי-בערשהדיקע רעדע, און מיט איינ-שטימיקע אפלאדיטמענטן באשאנקען דעם דירעקטאר.

אין דער צייט פון פארוואנדלונג פון דעם אלעמען, וואס איז געווען צוגע-גרייט ליינעט דער פרעזידענט פאר-

דעם 17טן יאנואר איז אין לע-ווענס פייערלעך אפגעמערקט געווא-רען 4 יאר עקזיסטענץ פון "לאריע-ראז".

דער קאמיטעט פון די קאנוואלעס-צענטן, צוזאמען מיטן דירעקטאר האבן באשלאסן, אז די פייערונג זאל פארקומען אין צוויי טיילן, א פיי-ערלעכער מיטאג און א נאכט-עסן ביי געדעקטע טישן.

אויבן-אן זיינען געזעסן דער דיי-רעקטאר סאפיר, דער פרעזידענט פון קאמיטעט פארביאש, דער סענא-טאר רעימאנד-באסי און דער קאנ-וואלעסצענטן - גענעראל זשאי פון שטראסבורג.

דער ניי-יאר יום-טוב

געגרייט א בופעט מיט אלעם בעס-טען, אלץ מיט געשמאק.

אלע זיינען געווען אנטזיקט פון דער אטמאספער פון פריינטשאפט, וואס האט געהערשט און מען האט געזען, אז אלע זיינען געווען איבער-גליקלעך.

עס איז שוין א טראדיציע אזא, אז אלע יאר, זינט דאס אפרו-הויז אין לעווענס עקזיסטירט, ווערט דעם 31טן דעצעמבער באגעגנט דאס נייע יאר אין א יום-טובדיקער אטמא-ספער. עס איז באמת שווער דאס אלץ צו באשרייבן, מען דארף ביי-וווינען די פייערונג, כדי צו בא-גרייפן איר קאלאסאלן באדייט.

דער עולם האט פארבראכט אן אומפארגעסלעכן אָונט.

צומאָרגנס, דעם 1טן יאנואר איז געווען דער פייערלעכער מיטאג-באנקעט, ווו אונזער אמיקאל פון די געוועזענע פון "לאריע-ראז" האט פארטיילט די ווערטפולע מתנות פאר די קאנוואלעסצענטן.

דער דירעקטאר סאפיר, האט בא-דאנקט דעם אמיקאל פאר זיין שיי-נער איניציאטיוו.

צום שלום האט גערעדט דער פרע-זידענט פון אמיקאל בלאנשע.

די צוויי יום-טובים האבן איבער-געלאזט אן אומפארגעסלעכן איינ-דרוק.

י. אוריעוויטש

דאס יאר האב איך געהאט דעם כבוד בייצוווינען דעם אָונט. די קאנוואלעסצענטן האבן זיך אקטיוו באטייליקט אין דער צוגרייטונג פון יום-טוב. זיי האבן דעקארירט די זאלן, כדי זיי זאלן אויסזען נאך שיי-נער, זיי זענען אלע אויס יום-טובדיק, זיי נעמען אויף די געסט.

די געוועזענע פענסיאנערן זיינען געקומען פון נים, פון מאנטאן, און קאז, זיי זיינען געקומען מיט זייערע פאמיליעס און פריינט. די פני עיר זיינען געקומען מיטן מער, רעיבא, און דאקטאר פלאווערבראש.

אין דעם עס-זאל איז געווען צו-

פארן צוטרעטן צום עסן האט דער דירעקטאר געזאגט א פאר ווערטער וועגן כאראקטער פון דער פייערונג. דער סענאטאר באסי, וועלכער האט בייגעוויינט די פייערלעכע דערפענונג פון הויז, רעדט מיט א סך ווארעמקייט וועגן די געוועזענע דעפארטירטע, וואס קומען אין "לא-ריע-ראז", ווער נאך אן אפעראציע און ווער נאך א קראנקייט. וועגן אלע אנדערע געוועזענע קריגס-געפאנגע-נע און נאצי-קרבנות.

8.30 אָונט איז פאָרגעקומען די צווייטע טייל פון פייערלעכן טאג און דא האט דער דירעקטאר סאפיר גע-נומען אויף זיך א שווערע אבער-אנ-גענעמע אויפגאבע:

מיט ציפערן אין דער האנט האט ער דערציילט פאר די פארזאמלטע ווי אזוי מיט באגרענעצטע פיינאנציי-עלע מעגלעכקייטן, וואס דער פאר-באנד פון די יידישע געוועזענע פראנט-קעמפער האט געהאט דעם מוט אויפצובויען דאס אפרו-הויז. איז עס געווארן א ביישפיל פאר אונ-זערע סאציאלע אינסטיטוציעס. ער האט אויפגעקלערט מיט פאקטן מיט וואס "לאריע-ראז" איז אנדערש פון די אנדערע אפרו-הויזער. ער האט אויפגעוויזן, אז "לאריע-ראז" איז נישט קיין אונטערנעמונג, וואס זוכט פראפיט, נאר אלץ מער צו באריי-כערן די באקומלעכקייטן, די דער-נערונג און אנדערע אפרו-מעגלעכ-קייטן.

זונטיק, דעם 1-טן יוני 10 פרי

אויפן בית עולם פון באניע

טראדיציאנעלע אנדענק-צערעמאניע

לכבוד אונזערע געפאלענע העלדן און מארטירער

די צערעמאניע וועט פארקומען אונטערן פאטראנאזש פון קאמבאטאנטן-מיניסטער און אין דער אנוועזנהייט פון צאלריכע מיליטערישע און ציווילע פעדעראלעכקייטן.

רעזערווירט איין די דאטע פון 1-טן יוני

121 Avril 1969

אפעל צו די געוועזענע יידישע פרייוויליקע און קאמבאטאנטן

פאר שלום, קעגן אַנטיסעמיטיזם און נעג-נאַציזם

דער פארבאנד באטרעפט דעם קאמף פאר שלום און זיין שמען-דיקע אויפגאבע. דעריבער האט ער אקטיוו אַנטייל גענומען אין אלע איני-ציאטיוון, וואס האבן געצילט צו שמערן דאס אויסברעכן פון א נייער מלחמה. ער איז שמענדיק געשטאַנען ביי דער זייט פון די וואס קעמפן קעגן אויפ-לעבן פון נאַציזם און קעגן פארעלמערונג-געזעץ בנוגע די קריגס-פארברע-כער. ער האט אומאויפהערליך רעאגירט מיט קראפט יעדעס מאל, ווען דער אַנטיסעמיטיזם האט זיך באוויזן, אומאפהענגיק פון זיין פארם און אן אונ-טערשיד פון לאַנד.

אליין, אדער צוזאַמען מיט דער פעדעראציע פון די יידישע קאמבאַ-טאַנטן פון ביידע מלחמות, האבן מיר געפאדערט געדריבלעכע מאַסמיטלען קעגן דער צייטונג „אספע דע לאַ פראַנס“, וואס ווערט רעדאַגירט אין גייסט פון מאַראַס, קעגן מאַרוס בארדעש פאר זיין אפלאַצאָיע פון די הימלערישע רעאגירט קעגן געוויסע אויסדרוקן פון אפיציעלע פּערזענלעכקייטן, וואס זיי-נען געווען מסוגל צו שפייזן די אַנטיסעמיטישע פראַפאַגאַנדע אין פראַנקרײך. אונדזער פארבאנד האט פראַטעסטירט קעגן דער דערשיינונג פון אַנטי-סעמיטישן קיטש-פאַמפּלעט אין ראַטנפארבאנד און קעגן אַנטי-יידישע קאריקאַטורן אין די ראַטנפארבאנדישע צייטונגען, מיר האבן גענומען שטעלונג קעגן דער אַנטיסעמיטישער בוזאליע, וואס האט זיך אַראַפּעלעאַזט איבער די קעפ פון די אַרום 25 טויזנט ניצול געוואָרענע יידן, וואס לעבן איצט אין פּוילן, און זיינען געצוונגען, צוליב די דאַרט געשאַפּענע באַדינגונגען, צו פאַרלאָזן דאָס לאַנד אין פשוט שענדלעכע באַדינגונגען.

סאַלידאַריטעט מיט ישראל

אזוי ווי אלע יידן אין דער וועלט, האט אויך אונדזער פארבאנד אויפ-גענומען מיט ענטוואַרטן דעם באַשלוס פון דער אַראַנזשירטע פון די פאַר-אייניקטע פעלקער וועגן שאַפן די מדינת ישראל. זינט דעמאלט האט אונ-דזער שטעלונג לטובת דער יונגער מלוכה זיך נישט געענדערט. מיר האבן אַרויסגעוויזן אונדזער סאַלידאַריטעט מיט קאַנקרעטע טאַטן און אין פאַרשי-דענער פאַרם, צווישן אַנדערן דורכן יערלעכן אַפּפּאַל פון 500 טויזנט אלטע פראַנק פאַרן אַנדענק-וואַל, וו 10 טויזנט ביימלעך זיינען איינגעפלאַנצט גע-וואָרן אויפן גאַמען פון אונדזער פארבאנד; דורך צונויפאַמען 10 מיליאָן אלטע פראַנק בעת דער זעקס-טאַגיקער מלחמה א"א.

אונדזער פארבאנד האט נישט אויפגעהערט צו האַפן, אַז עס וועט גע-פונען ווערן אַ פאַליטישע לייזונג, כדי צו מאַכן אַ סוף צום קאַנפליקט אויפן גאַנצן מורח און איינשטעלן אַ נערעכטן און זייערהאַפּטן שלום, וואס זאל גאַראַנטירן די אומאפהענגיקייט, סווערעניטעט און זיבערקייט פון ישראל.

טייערע חברים,

אין לויף פון די 25 יאָר האט זיך אונדזער פארבאנד קונה שם געווען אין די ברייטסטע קרייזן פון דער קאמבאטאַנטן-וועלט. אונדזער פאַרשידנ-אַרטיקע און פאַרצווייגטע טעטיקייט האבן מיר אַדורכגעפירט אַפּמאַל מיט דער אונטערשיידונג פון די גרויסע קאמבאטאַנטן-אַראַנזשירטע און הויפטזעכלעך פון א. פ. א. ק. מיר זיינען שמענדיק געשטאַנען ביי זייער זייט אין קאמף פאַר דער פאַרטיידיקונג פון אונדזערע געמיינזאַמע רעכט.

אונדזער שם האבן מיר דעראַבערט אַדאַנק אונדזערע רעאַליזירונגען, דאָס בוך „אַ סערוויס דע לאַ פראַנס“ — אין דינסט פון פראַנקרײך — אַרויסגעגעבן אין צוזאַמענהאַנג מיטן 10-טן יאַרטאָג פון אונדזער אַנטיסעמי-אונג, וואס שפּילט אַפּ די טעטיקייט פון פארבאנד פאַר די ערשטע 10 יאָר פון זיין עקזיסטענץ און דערמאָנט די האַלטונג פון די יידן-אויסלענדער אין דער צייט פון דער לעצטער מלחמה, האט אַפּפּולאַריזירט אונדזער פארבאנד אין פאַרשידענע געוועלשאַפּטלעכע קרייזן.

דאָס שאַפן דעם פרייז „מאַריס וואַניקאַף“, כדי צו כאַלוינען יעדעס יאָר אַ ווערק וועגן אַנטייל פון די יידן אין פראַנקרײך אין קאמף קעגן נאַציזם, איז אומעטום אויפגענומען געוואָרן מיט גרויס סימפּאַטיע.

לאַמיר אלע צוזאַמען פאַרזעצן אונדזער טעטיקייט

אין לויף פון דער גאַנצער עקזיסטענץ פון אונדזער פארבאנד איז ער געווען באַזאָרגט מיטן געדאַנק ווי צום בעסטן אויסצודריקן די אַספּיראַציעס פון די יידישע געוועזענע קאמבאטאַנטן אין גייסט פון דער ברייטסטער איינהייט, אַבער אונדזער מיסיע איז נישט פאַרענדיקט. כסדר טרעטן אַרויס נייע סאַציאַלע פראַבלעמען, סידענענעמערט זיך די עמפּריס-עלמער, אַ סך פון אונדזערע חברים דאַרפן צו בלייבן אָן, אַדער כמעט, אָן איינקונפּטן, אין מערב-דייטשלאַנד באַמערקט זיך דער אַנזוקס פון אַנטיסעמיטיזם, די נעג-נאַציזם, מיט דער נ. פ. ד. אין דער שפּיץ, אַנטוויקלען אַ פיבערהאַפּטע טעטיקייט און זאָגן אָן אַ פּילצאַליקע פאַרשטייערשאַפט אין צוקונפּטיקן בונ-דעסטאַג, אויב דאָס פאַרעלמערונג-געזעץ וועט נישט ווערן אַפּגעשאַפּן, וועט עס דערלויבן ענדע פון דעם יאָר צענדליקער טויזנטער קריגס-פאַרברעכער אַרויסצוגיין אויף דער ליכטיקער שיין און קאַנען פריי פירן זייער טעטיקייט, עס איז נאָך פאַראַן אין דער וועלט אַ גרויסע צאַל מלחמה-נעסטן און מען זעט נאָך נישט זיך דערנענטערן דעם אזוי געווננשענעם שלום אין ישראל. — מער ווי אלע מאל דאַרפן מיר פאַרזעצן אונדזער קאַמף!

איר, וואס זייט נאָך נישט מיט אונדז, קומט אין אונדזער גרויסער קאַסי-באַטאַנטן-משפּחה, כדי מיר זאָלן קאַנען צוזאַמען מיט פאַרטאַפּלעכע כוחות פאַרזעצן דעם קאַמף פאַר דער פאַרטיידיקונג פון אונדזערע געמיינזאַמע אינ-טערעסן.

מיר זיינען געווען פאַראייניקט אין באַזונדערס טרויעריקע באַדינגונג-גען, קעגנאַיבער דעם געמיינזאַמען שונא האבן מיר געקעמפט צוזאַמען, אומ-אַפּהענגיק פון פאַליטישע איבערצייגונגען און פּיליאַפּישע מיינונג-פאַר-שידנהייטן, מיר קאַנען אויך איצט זיך פאַראייניקן, מיר דאַרפן דאָס טאָן אין אונדזער אלעמענס אינטערעס.

זאָל לעבן דער פארבאנד פון די יידישע געוועזענע פרייוויליקע און קאמבאטאַנטן!

זאָל לעבן פראַנקרײך! פאַרזי, דעם 13-טן מערץ 1969.

טייערע חברים,

אין צוזאַמענהאַנג מיטן 25-טן יאַרטאָג פון זיין עקזיסטענץ ווענדעט זיך דער פארבאנד פון די געוועזענע פרייוויליקע און פראַנט-קעמפער מיט פאַלגנדיקן אַפעל צו אלע יידישע קאמבאטאַנטן:

אין קורצן ווערט 25 יאָר זינט אונדזער פארבאנד איז געגרינדעט געוואָרן, דאָס איז געווען אין האַרבסט 1944, די מלחמה האט נאָך געבושע-העט, די יידישע ווידערשטענדלעך, וואס זיינען אַרויס פון דער אומלעגאַ-ליטעט, די אלע, וואס זיינען ניצול געוואָרן פון דעפאַרטאַציע, האבן צוריק-קומענדיק געפונען פאַרניכטעטע היימען, באַרויכטע הויזונגען, זייערע פאַ-מיליעס זיינען געווען דעפאַרטירט, אַ געוויסע צאַל פון די לעבנעכליכענע האבן זיך פאַרוואַלט, כדי צו שאַפן דעם פארבאנד פון די געוועזענע יידישע פרייוויליקע און קאמבאטאַנטן.

די גרינדער פון אונדזער פארבאנד האבן זיך געשמעלט פאַלגנדיקע אויפגאַבן, פאַרטיידיקן די רעכט פון די געוועזענע יידישע קאמבאטאַנטן און קרבנות פון נאַציזם, זיי העלפן צוריק אויפבויען זייערע היימען, פאַרזעצן דעם קאַמף פאַר דער פאַרטיידיקונג פון די אידעאַלן, פאַר וועלכע מיינען אומגעקומען אזוי פיל מיליאָנען מענטשן און צווישן זיי 6 מיליאָן אונדזערע ברידער און שוועסטער, אכטווינדליק דערמאַרדעט דורך די נאַציס, פאַרזעצן דעם קאַמף פאַר דער פאַרטיידיקונג פון פרייהייט, שלום, כדי אויסצומיידן דעם צוריקקער פון דער טרויעריקער פאַרנאַנגענהייט.

טייערע חברים,

איר, וואס האט מיט אויפמערקזאַמקייט און מיט אַ ספּעציעלן אינטער-רעס נאַכגעפאַלגט די טעטיקייט פון אונדזער פארבאנד, האט געקאָנט פּעסטי-שמעלן, אַז אין פאַרלויף פון פאַרגאַנגענעם פערטל יאַרהונדערט, איז ער געבליבן טריי דער מיסיע, וועלכע ער האט זיך אַנגעצייכנט, ער האט שמענ-דיק אויפגעהאַלטן די אייגנשאַפטן פון אַ מאַסן-אַראַנזשירטע, אין וועלכער יע-דער — אומאפהענגיק פון זיינע איבערצייגונגען — פּילט זיך באַקוועם.

זיין טעטיקייט איז שמענדיק געווען פריי פון יעדער איינזייטיקער פאַליטישער איינשטעלונג און איז געפירט געוואָרן אין גייסט פון דער ברייטסטער איינהייט, זיין הויפטזאַרג איז געווען: ווי צומבעסטן דינען די אינטערעסן פון אלעמען אין אלע געביטן פון זיין אַקטיוויטעט.

פאַר דער פאַרטיידיקונג פון אונדזערע רעכט

אין פאַרלויף פון די 25 יאָר פון זיין עקזיסטענץ האט דער פארבאנד שמענדיק אויפגענומען די פראַבלעמען, וואס דאָס לעבן האט געשמעלט פאַר די יידישע קאמבאטאַנטן און געזיכט די בעסטע לייזונגען לטובת די קרבנות פון דער מלחמה, אין אַנהויב האט ער זיך פאַרנומען מיט די פראַגן פון וווייך און אַרבעט-רעכט, נאָך דעם האט זיך געהאַנדלט אין אויסקעמפן פאַרנאַציזישע בירגערשאַפט פאַר טויזנטער פון אונדזערע חברים; הונדער-טער — אויב נישט טויזנטער — פון אונדזערע מיטגלידער האבן באַקומען, אַדאַנק אונדזערע באַמיואונגען, די קאמבאטאַנטן-קאַרט, דעם „פּעקיל“ פון קריגס-געפאַנגענע, דעם דיפּלאָם פון אַנדענק-מעדאַל, מיר האבן אויסגע-קעמפט מיליטערישע דעקאַראַציעס פאַר די, וואס האבן דערצו געהאַט רעכט, אינדיזידעלע ביכלעך, אינוואַלידן-פּענסיעס, ווי אויך מלחמה-פּענ-סיעס פאַר אלמנות און יתומים און אַנדערע רעכט.

מיר האבן זיך מיט קראַפט קעגנגעשמעלט, ווען די רעכט פון די נאַ-טוראַליזירטע האבן זיך געפונען אין געפאַר, אַדאַנק אונדזער מעכטיקער אַקציע האבן מיר באוויזן צו באווייזן די שרייעדיקע אומגערעכטיקייט, אַז די נאַטוראַליזירטע זאָלן ווערן באַטראַכט אלס בירגער פון צווייטער מדרגה, אַדאַנק אונדזער אומדערמידלעכער קאַמפּאַניע און אומאויפהערלעכע באַמיואונגען ביי דער דייטשער אַדמיניסטראַציע, האבן מיר באוויזן אַרויס-צורייסן אָן אַנטיסעמיטיקונג לטובת די יידישע קריגס-געפאַנגענע פון אויס-לענדישער אַפּשטאַמונג, וואס האבן געליטן פון ראַסן-דיסקרימינאַציע אין די סטאַלאַגן, אַדאַנק אונדז איז אַ געוויסע צאַל יונגעלייט פון דעפאַר-טירטע עלטערן באַפרייט געוואָרן פון מיליטער-דינסט, אין דער צייט פון דער מלחמה אין אַלזשיריע האבן מיר אויסגעוויקט, אַז זיין פון דעפאַרטיר-טע זאָלן נישט ווערן געשיקט צו מיליטער-דינסט אין נאָרד-אַפריקע.

פאַר באַערן דעם אַנדענק פון אונדזערע אומגעקומענע

זינט 1945, אין אַ מאַמענט, ווען פאַר די ניצול-געוואָרענע האבן זיך געשמעלט אזוי פיל אַנגעווייטיקטע פראַבלעמען, האבן מיר אַנגעהויבן טראַכטן וועגן אונדזערע אומגעקומענע, וועגן די וואס זיינען געפאַלן אויף די שלאַכט-פעלדער און וועגן די, וואס זיינען אויסגעמאַרדעט געוואָרן אין די הימלערישע אויסראַטונג-לאַגערן, מיר האבן אויפגעשמעלט לכבוד זייער אַנדענק אַ מאַנומענט, ווי עס האט דאָס פאַרדינט זייער מסירת-נפשיקייט און די אַנדענק-צערעמאָניע, וואס מיר אַרדענען אין יעדעס יאָר אין באַניע דערלויבט ווירדיק צו פּיערן זייער העראַאייזם, צו דעם מאַנומענט זיינען עולה רגל אלע די, וואס ווילן פּיערן דעם אַנדענק פון אונדזערע אומגע-קומענע, דער פארבאנד האט שמענדיק אַנטיילגענומען אין אלע צערעמאָ-ניעס און מאַניפּעסטאַציעס לכבוד אונדזערע העלדן און מאַרטירער.

אונדזער סאַלידאַריטעט-טעטיקייט

אַלס אויסדרוק פון קאַמבאטאַנטן-סאַלידאַריטעט לגבי די צומייסטן באַעוולחטע דורכן גורל, האבן מיר געשאַפן אַ סאַציאַלע קאַמיסיע, וואס האט אַפּגעשטאַט הונדערטער ווייזן אין די שפּיטעלער און געבראַכט ווירקזאַמע הילף אַ גרויסער צאַל נויטבאַדערפטיקע קאַמבאטאַנטן און זייערע פאַמיליעס, טויזנטער פּערזענען באַזוכן אונדזערע בירוּאָס און דער פארבאנד איז שמענ-דיק גרייט זיי צו געבן די נויטיקע עצה און הילף.

אונדזער אַפּרו-הויז פאַר קאַנוואַלעסצענטן אין לעווענס, וואס פירט זינט 5 יאָר אַ דערפאַלגרייכע טעטיקייט, האט דעראַבערט אַ פאַרדינסטפולן שם אין אלע יידישע און נישט-יידישע קרייזן און הויפטזעכלעך אין דער פראַנצויזישער קאַמבאטאַנטן-וועלט, די קאַמפּעטענטע אַראַנזשירטע ציטירן עס אַלס ביישפּיל נישט בלויז צוליב די מאַדערנע און קאַנפאַרטפולע אינ-סטאַלאַציעס און דער פראַכטפולער אומגעבונג, נאָר באַזונדערס צוליב דער אַנגענעמער ברידערלעכער אַטמאָספּער, וואס הערשט אין אים.

UNION
juin 1969 N° 122

Notre Volonté

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs 1939-1945

58, rue du Château-d'Eau - PARIS-X - Tél. : 607-49-26

LE 1^{er} JUIN DERNIER, AU CIMETIÈRE DE BAGNEUX en présence d'une foule nombreuse ÉMOUVANTE CÉRÉMONIE DU SOUVENIR en hommage à nos morts

LES élections présidentielles, le ciel peu rassurant ont laissé planer un doute sur la réussite de notre traditionnelle cérémonie du souvenir le 1^{er} juin dernier.

Or, fidèles à la tradition, nos camarades sont venus nombreux au cimetière de Bagneux rendre hommage à nos morts, à ceux qui donnèrent leur vie dans la lutte contre le nazisme, pour la France et pour la liberté.

La communauté juive était largement représentée par de multiples organisations et sociétés. Les amicales régimentaires, les groupements d'anciens combattants français et d'origine étrangère étaient là avec leurs drapeaux.

L'U.F.A.C. nous a particulièrement honoré en se faisant représenter cette année par son président, notre ami Paul Manet.

A la tribune réservée aux personnalités, prirent place les représentants des organisations, les orateurs ainsi que le représentant de la 1^{re} Région Militaire, le commandant Baron du service historique de l'Armée.

Lorsque les personnalités arrivèrent à 10 h 50 précises devant notre monument, une foule nombreuse était déjà rassemblée. Toute l'assistance, visiblement émue, écouta la musique tandis que s'effectuait la levée des couleurs.

Notre camarade B. Pons, qui présidait notre cérémonie, prononce une émouvante allocution avant de céder le micro à l'aumônier militaire Bloemhof et au premier ministre officiant Berlinski pour célébrer l'office religieux.

Après que nos camarades le Dr Danowski, président d'honneur, et G. Szulc, vice-président, aient déposé la magnifique couronne de notre Union au pied du monument, les diverses organisations vinrent déposer également leurs gerbes.

La musique exécuta la Sonnerie aux Morts pendant qu'une minute de silence est observée par la foule très émue.

Le président de l'U.F.A.C. prit ensuite la parole pour associer l'hommage du monde combattant de notre pays et saluer la mémoire des volontaires juifs morts pour la France.

C'est notre camarade Isi Blum, dernier orateur, qui tira l'enseignement du sacrifice de nos héros et de nos martyrs (des extraits de toutes les allocutions se trouvent en page 2).

Cette émouvante cérémonie qui se déroula d'une façon remarquable se termina par le « Chant des Partisans Juifs » : « Ne dis jamais... », exécuté par la Musique militaire.

Parmi les personnalités empêchées et excusées, citons le mi-

nistre des Anciens Combattants, Henri Duvillard, le président René Cassin, Prix Nobel de la Paix, Pierre Paraf, président du M.R.A.P., Pierre Villon, président de l'A.N.A.C.R., etc.

Les personnalités présentes

Parmi les personnalités présentes à la cérémonie, nous avons remarqué notamment :

Bercovici (volontaires juifs de 1914-18) ; Sadenfis ; Karol ; Goldfinger (Union des sociétés juives de France) ; Dr P. Hirschman (U.J.R.E.) ; H. Bulawko (président de l'Amicale des Anciens Déportés Juifs) ; Lamski (Association des A.C. volontaires juifs) ; Albert Lévy (secrétaire du M.R.A.P.) ; A. Braslowski et Dr Gorovuit (U.G.E.-V.R.E.) ; A. Poznanski (Cercle Bernard Lazare), etc.

Venez tous

à la

Soirée Cinématographique

que notre Union organise

Mardi 24 juin 1969

à 20 h 30

au Casino Saint-Martin

48, rue du Faubourg-Saint-Martin

VOUS VERREZ LE GRAND FILM DE

FREDERIC ROSSIF

Un Mur à Jérusalem

Au cours de la soirée, un jury désigné parmi l'assistance procédera au tirage de la tombola gratuite de notre Union.

(La soirée commencera à 20 h 30 très précises.)

25 ANS DE FIDÉLITÉ

L'ANNEE 1969 marquera pour nous anciens combattants juifs, la date du 25^e anniversaire de la naissance de notre belle organisation, créée en septembre-octobre 1944.

Déjà notre Assemblée générale annuelle du 23 mars dernier, qui se déroula sous le signe de cet anniversaire, revêtit un caractère particulièrement solennel. L'ambiance de fête et de fraternité n'a cessé de régner tout au long de cette importante assemblée.

En effet, tous nos camarades, tous nos adhérents qui sont restés fidèles, durant un quart de siècle à leur Union sont fiers d'avoir contribué, chacun

selon ses possibilités, à la belle œuvre que nous avons édifiée ensemble.

Tous les obstacles rencontrés ont été écartés, les pièges tendus — déjoués. Tous ceux qui tentèrent de porter atteinte à notre unité échouèrent lamentablement.

Et si les anciens combattants juifs sont restés si affectueusement attachés à leur organisation, c'est que notre Union est restée fidèle à l'objectif tracé dès sa fondation : défendre les intérêts et les droits de tous les anciens combattants juifs et des victimes du nazisme.

Qu'il s'agisse des revendications matérielles du travail so-

cial, de la défense de la paix, de la lutte contre le néo-nazisme, l'antisémitisme, pour Israël, etc., toute notre activité dans tous ces domaines essentiels, tendait à traduire fidèlement les aspirations les plus profondes de la masse de nos adhérents.

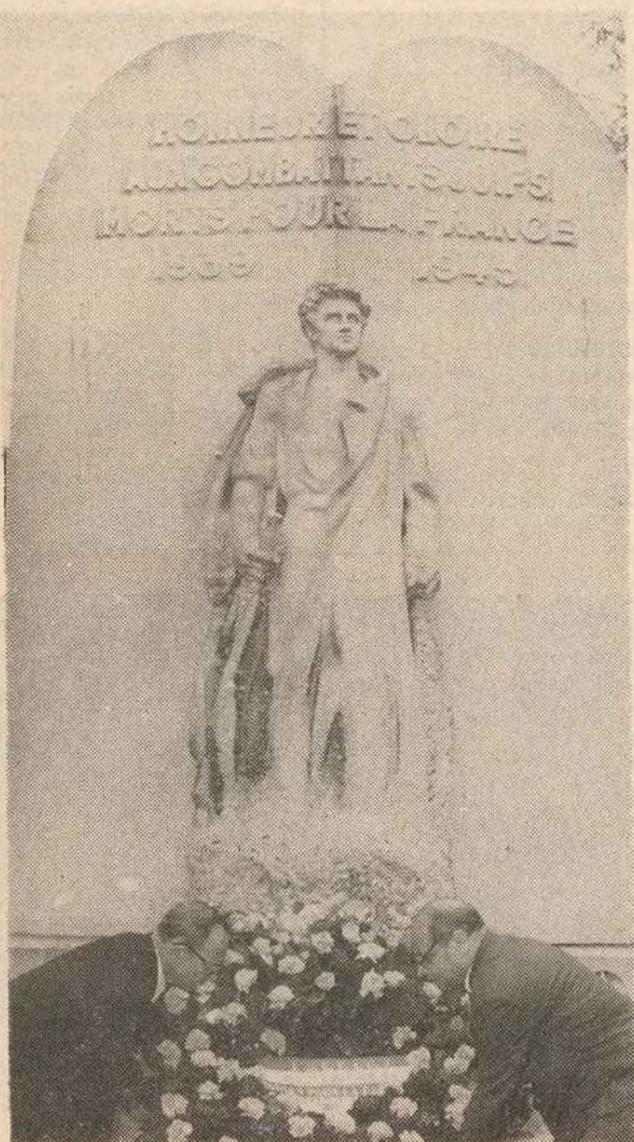
Vingt-cinq ans d'existence d'une organisation comme la nôtre, méritent donc d'être dignement célébrées.

Différentes initiatives sont prévues, entre autres : édition d'un numéro spécial de « Notre Volonté », création d'une médaille commémorative, l'organisation d'un grandiose banquet le 23 novembre prochain, en présence de personnalités du monde combattant et de la communauté juive, la réalisation d'une documentation sur la participation des volontaires juifs à la 2^e guerre mondiale, etc.

La fête est donc celle de tous les anciens combattants juifs et nous sommes convaincus que vous aurez tous à cœur de contribuer à toutes les initiatives qui seront prises à cette occasion.

NOTRE UNION

a adressé les vœux de prospérité et de paix à l'Etat d'Israël à l'occasion de son 21^e anniversaire.



LA CÉRÉMONIE DU SOUVENIR

EXTRAITS DES ALLOCUTIONS

B. PONS
Président
de notre Union

... Nous sommes aujourd'hui réunis pour évoquer et exalter comme nous le faisons depuis plus de 20 ans les héroïques combattants juifs qui versèrent leur sang au cours de la dernière guerre mondiale dans la lutte contre la barbarie nazie. Pour évoquer et exalter leur comportement courageux dans les armées régulières en France et dans les rangs de toutes les armées alliées; dans la Résistance et dans les ghettos insurgés. Et pour associer à cet hommage la mémoire des soldats israéliens morts pour l'indépendance d'Israël.

En évoquant leur souvenir, nous ne pouvons pas passer sous silence le danger de la recrudescence du nazisme de l'autre côté du Rhin; nous nous devons de rappeler que l'Etat d'Israël, 21 ans après sa fondation et deux ans après la guerre des six jours, est toujours menacé d'extermination: les incidents sur les lignes de cessez-le-feu se multiplient et revêtent de plus en plus un caractère très inquiétant.

Devant la tombe de nos disparus, où nous sommes rassemblés pour honorer la mémoire de millions de nos frères et sœurs, nous exprimons à nouveau notre entière solidarité au peuple d'Israël dans sa lutte pour assurer l'indépendance du jeune Etat et sa complète souveraineté.

Nous exprimons notre haine au racisme et à l'antisémitisme en France et partout où ils se manifestent.

Notre action traduit notre fidélité à la mémoire de ceux qui donnèrent leur vie pour la France et pour la liberté.

Paul MANET
Président de l'U.F.A.C.

Comme tous les ans, l'Union Française des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de guerre (l'U.F.A.C. nationale) s'associe à l'hommage rendu aux volontaires combattants juifs morts au champ d'honneur.

...L'U.F.A.C. salue la mémoire de ces glorieux héros. Elle rappelle les immenses sacrifices consentis par eux. Au nom de tout le monde combattant, l'U.F.A.C. s'incline avec respect devant ceux et celles qui ont donné leur vie pour que vive la France.

...Pour respecter le serment de nos chers disparus, l'U.F.A.C. exige la reconnaissance par la nation de tous les droits à réparation des



survivants, qui sont inscrits dans la loi.

...Elle travaille en faveur de la paix pour que les jeunes générations ne subissent plus les malheurs de leurs aînés au cours des dernières guerres.

Elle observe avec inquiétude les progrès du Parti national (N.P.D.) en Allemagne de l'Ouest et la recrudescence de son activité, notamment à l'approche des élections au Bundestag en automne de cette année. Elle renouvelle son opposition à ce que le bénéfice des prescriptions puisse être accordé aux criminels de guerre nazis, où qu'ils se trouvent et quelle que soit l'importance de leurs crimes.

Avec toutes les organisations de la résistance et de déportés, elle exige l'adoption par les autorités de l'Allemagne fédérale d'une loi abolissant la prescription des crimes de guerre.

L'U.F.A.C. souhaite que les pourparlers de Paris aboutissent enfin à la fin de la guerre meurtrière au Viet-Nam.

Notre inquiétude est grande face aux événements du Moyen-Orient où les incidents de guerre se multiplient entre les pays arabes et l'Etat d'Israël. Nous souhaitons que la paix soit rétablie dans cette partie du monde.

L'U.F.A.C. s'est toujours prononcée pour un désarmement général, complet et contrôlé qui assurera la sécurité collective des peuples, la coexistence pacifique entre les nations et la sauvegarde de la paix dans le monde.

C'est avec ce mot de paix que j'apporte à l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs, à tous ses adhérents et aux familles des morts, la sympathie fraternelle et agissante de l'Union française des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de guerre, et je rends hommage à la mémoire de ceux qui ont fait don de leur vie à la France.

Isi BLUM

Secrétaire Général de notre Union

Une des raisons d'être de notre Association, après celle de la défense des revendications des anciens combattants juifs et victimes du nazisme, est de porter haut le flambeau du souvenir de nos héros et de nos martyrs.

C'est pourquoi, nous avons dès 1948 érigé ce monument. C'est pourquoi nous avons œuvré pour que cet endroit devienne le haut lieu des pèlerinages et des manifestations patriotiques en hommage aux combattants volontaires juifs morts pour la France.

...Aujourd'hui, 24 ans après la fin du terrible cauchemar, 24 ans après l'effondrement du III^e Reich, il est plus que jamais nécessaire de se souvenir. Se souvenir, non pas dans un esprit de vengeance, mais se souvenir afin d'empêcher le retour d'un passé aussi sinistre.

De nouveaux dangers nous guettent en effet.

Après avoir évoqué la guerre au Vietnam, le conflit au Moyen-Orient, la recrudescence du néonazisme en Allemagne fédérale, il dit notamment:

L'antisémitisme continue à se manifester un peu partout dans le monde. En France, où des journaux à caractère raciste paraissent librement et où des graffitis couvrent les murs de nos villes, des personnalités officielles, par des propos tels que «peuple dominateur», «l'or juif» alimentent la propagande antisémite.

En Pologne, les quelque vingt mille Juifs rescapés de l'enfer nazi sont victimes d'une vague d'antisémitisme. Le climat y est devenu si insupportable, que beaucoup de ces hommes qui, durant toute leur vie, restèrent fidèles à leur pays et à son régime, se voient obligés de quitter leur patrie dans des conditions inhumaines...

... Nous ne dirons jamais assez, surtout chaque fois que nous nous réunissons pour honorer nos morts, que les Juifs se sont battus partout avec courage et ont opposé une résistance à l'ennemi dans des conditions souvent désespérées.

Les unités de volontaires étrangers, les 21^e, 22^e et 23^e R.M.V.E., les 11^e et 12^e R.E.I., la 13^e demi-brigade, les armées polonaises et tchécoslovaques en France qui se battirent sur les fronts de la Somme, des Ardennes, des Vosges, dans l'Aisne et ailleurs, subirent des pertes considérables. Parmi les morts et les blessés, près de la moitié étaient des Juifs.

Leurs faits d'armes et leur esprit combatif furent souvent cités par leurs chefs militaires.

Ils se distinguèrent ensuite dans les rangs de la Résistance française.

Les Juifs ont combattu dans toutes les armées alliées. Les statistiques parlent de plus de deux millions. Leur contribution à la victoire contre l'hitlérisme, aussi bien dans les rangs des armées régulières que dans les maquis, fut impressionnante.

La brigade juive de Palestine se battit sur le front italien. Elle devait par la suite se battre dans les rangs de la Haganah pour l'indépendance de l'Etat d'Israël.

Les Juifs se soulevèrent dans divers camps et ghettos contre l'opresseur. L'insurrection du Ghetto de Varsovie, où 30.000 survivants affamés, presque sans armes, infligèrent des pertes sévères à l'ennemi, restera dans l'histoire de toute l'humanité comme un exemple exaltant où l'homme lutta, dans des conditions à peine imaginables, pour préserver sa dignité, pour sauvegarder son honneur.

Ils mêlèrent leur sang généreux à celui de tous les hommes qui, dans tous les pays occupés, se refusaient à subir l'esclavage. Parmi les millions d'hommes, de femmes et d'enfants sauvagement massacrés par les bandits nazis, six millions étaient des Juifs. Un tiers de notre peuple meurtri a été assassiné.

En défendant les droits des victimes de la guerre.

En entourant de notre sollicitude les familles de nos camarades disparus.

En exprimant le désir ardent qu'Israël vive enfin dans la sécurité et puisse s'épanouir à l'intérieur des frontières sûres.

En luttant pour la paix partout où elle est menacée.

En agissant pour qu'il n'y ait plus jamais d'Etoile jaune, d'Auschwitz, de Tréblinka et de Birkenau, pour qu'il n'y ait plus jamais de ghettos, de régime d'oppression et d'esclavage, nous restons fidèles au testament que nous ont légué nos morts.

Le 9 mai dernier A LA FLAMME



A l'appel de la Fédération, groupant toutes les organisations d'Engagés volontaires et Anciens Combattants Juifs des deux guerres, de nombreux anciens combattants se sont réunis, le 9 mai dernier, à 18 heures, place de l'Etoile, pour prendre part à la traditionnelle cérémonie patriotique de la Flamme.

On notait la présence de nombreuses personnalités du monde combattant — juives et non-juives — notamment le vice-président de l'U.F.A.C., Lucibello, Vigny de l'A.N.A.C.R., le colonel L'Hospitalier, etc.

Les organisations affiliées étaient toutes là, avec leurs drapeaux. A leurs têtes se trouvaient MM. Ber-

covici, président des Engagés volontaires Juifs de 1914-1918, le président de notre Union, B. Pons, et les dirigeants d'autres groupements dont Orfus, Tauman, etc.

L'ambassade d'Israël était représentée par le consul général Vardi et l'attaché militaire Bar-Ohn.

A 18 h 20 précises débuta l'émouvante cérémonie. Les participants, drapeaux en tête, réunis autour du tombeau du Soldat Inconnu, écoutèrent, dans un silence émouvant, l'orchestre de l'Armée de l'Air qui participait à cette manifestation.

Nos amis Rendel et Kremiski, membres de notre bureau, eurent l'honneur de raviver la Flamme.

NOS CAMARADES A L'HONNEUR

Nos camarades :

HAUSMANN Wilhem, chevalier de la Légion d'Honneur;

LASMAN Israël, Kalman;

PERSTUNSKI Israël, vice-président de notre Union;

SZTABOWICZ Henri, membre de notre bureau vient d'obtenir la Croix du Combattant Volontaire.

Nous leur adressons nos vives félicitations.

LE 25^e ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

Ces cérémonies, du 25^e anniversaire du débarquement du 6 juin 1944, se sont déroulées dans diverses communes où le débarquement allié eût lieu et notamment à Bayeux, Carentan, Sainte-Mère-Eglise, Saint-Lô, etc., en présence du premier ministre et de hautes personnalités régionales et locales.

Aux défilés prirent part des détachements militaires français, anglais, américains et autres. La marine française a été présentée par le croiseur « De-grasse ».

Le département de la Manche était représenté par tous ses maires, accompagnés d'une délégation de chacune de 637 communes avec tous les drapeaux des A. C du département et des enfants des écoles.



L'arrivée des personnalités à la cérémonie de Bagueux.

VERS UNE PRESCRIPTION CAMOUFLÉE DES CRIMES DE GUERRE

DEPUIS quelques semaines, les journaux rapportent régulièrement des verdicts d'acquiescement prononcés au bénéfice de criminels nazis directement impliqués dans l'assassinat de nombreux Juifs et résistants.

Il serait fastidieux de les énumérer. La presse, qui a d'autres soucis en ces périodes de conflits (et d'élections), ne leur consacre que quelques lignes. Celui qui se souvient à conscience qu'après chaque procès un meurtrier peut rentrer tranquillement chez lui et retrouver, avec le confort domestique, la considération de ses voisins, attristés souvent par les tracasseries que cet « ancien combattant » (de la Gestapo ou des S.S.) a dû subir 24 ans après la fin de la guerre.

Récemment, après les votes des Commissions habilitées de l'O.N.U. et du Conseil de l'Europe (où l'Allemagne est représentée), on pouvait espérer qu'un revirement interviendrait dans le comportement des autorités fédérales. On misa beaucoup sur les efforts personnels de l'actuel président de la R.F.A., M. Heinemann. En fait, face à l'hostilité des dirigeants chrétiens-démocrates, la montagne a accouché d'une souris.

On se prépare au Bundestag

à adopter une loi sur « le meurtre et le génocide » où les crimes nazis ne seront peut-être pas nominativement désignés. Quant aux criminels nazis, ils seront « différenciés » entre « responsables » et « exécutants ». Ces derniers seront libérés de toutes poursuites, s'ils n'ont pas agi pour des « motifs vils ». C'est-à-dire que la justice allemande pourra considérer (et le fait déjà) que les tortionnaires de la Gestapo, les monstres d'Auschwitz qu'elle libère, ont torturé et assassiné pour de « nobles motifs ».

Le peuple allemand en a assez, et on le comprend. Mais ses dirigeants ont trouvé la pire des voies pour le libérer du sanglant héritage du nazisme, celle qui consiste à réhabiliter les criminels et à donner à leurs crimes cette caution morale que leur accorde la « prescription différenciée ».

Quelle que soit la décision du Bundestag, la page ne saurait être considérée comme tournée. L'histoire aura encore à se prononcer. Elle tarde parfois, parce qu'il lui faut du recul, mais elle ne laisse rien dans l'ombre... En l'occurrence, le dossier des crimes nazis est trop lourd pour qu'un vote préélectoral suffise à le faire disparaître.

Henry BULAWKO.

NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE a connu un vif succès



En bas, une vue partielle de la salle des Fêtes de la mairie du 10^e arrondissement, où s'est tenu notre Assemblée générale, le 23 mars dernier. En haut, de gauche à droite G. Szulc, Elson (Lyon), G. Kenig, M. Schuster, M. Klajder, Isi Blum, B. Pons, S. Appel, Najmanovitch (Lyon), Juiner (Nice), Dr Danowski, A. Garbarz, I. Perstunski, L. Salamon et Zylberman (St-Quentin).

L'ANTISÉMITISME TOUJOURS A L'ŒUVRE

Intense émotion à Orléans au sein de la communauté juive

Une campagne antisémite peu banale provoque à Orléans l'émoi et l'indignation.

S'inspirant sans doute d'une enquête fort contestable parue dans un hebdomadaire à sensation, des individus, jusqu'à présent inconnus, font circuler dans la ville des rumeurs selon lesquelles « les Juifs » et particulièrement les commerçants se livreraient... à la traite des blanches dans leurs arrière-boutiques.

On se croirait revenu au Moyen-Âge, au temps où l'on accusait les Juifs d'empoisonner l'eau des puits ou de sacrifier des enfants.

Jusqu'à présent, cette campagne étrange ne s'est poursuivie que sous forme de conversations, de coups de téléphone et de lettres anonymes à des commerçants ou à la police; mais elle s'avère néanmoins efficace, au point que des journalistes parisiens alertés sont venus enquêter sur place.

Un journal local, *La Nouvelle République*, dénonce, le 2 juin cette « odieuse cabale ». « ... Jusqu'alors, écrit-il, nous avions cru nécessaire de conserver le silence, car cela pouvait, à l'origine, apparaître comme une plaisanterie d'un très mauvais goût. Mais, l'ampleur prise par cette affaire de diffamation est devenue telle que l'on doit se rendre à l'évidence: il s'agit bien d'une cabale montée sciemment par des gens sans scrupules, qui n'a sans doute d'autre objet que de nuire à la moralité de ces commerçants et, par voie de conséquence, d'apporter un grave préjudice à leurs affaires... Et, mettant en garde la population contre cette infamie, il ajoute: « ... on sent derrière cette cabale un vague relent d'antisémitisme que l'on pouvait espérer voir à tout jamais disparaître avec l'agonie du III^e Reich... »

Qui sont les « corbeaux » d'un

nouveau genre dont l'action met en cause non pas quelques individus mais une communauté entière? On se souvient à Orléans, que, pendant les événements de mai 1968, des groupes fascistes et racistes ont fait preuve d'une intense activité. Ce scandale doit cesser. Il appartient aux autorités de découvrir rapidement les coupables. Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.) a écrit dans ce sens au Préfet du Loiret et au Ministre de l'Intérieur. Plusieurs commerçants d'Orléans, directement diffamés, ont porté plainte.

Le texte que nous publions ici nous a été adressé par le M.R.A.P. avant même que la grande presse en parle.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que cette triste affaire a tout de même soulevé une émotion profonde dans l'opinion, et tout particulièrement à Orléans même.

Diverses organisations anti-racistes sont intervenues pour demander la recherche des coupables et afin de les traduire en justice.

Notons encore qu'un comité de lutte contre la diffamation s'est créé à Orléans avec la participation de l'écrivain Louis Guilloux.

Après la mort de Lévi Eshkol

Nous donnons ici le fac-similé de la réponse de l'Ambassadeur d'Israël à Paris, à la suite des condoléances que nous lui avons adressées après la mort du Président L. Eshkol.

L'Ambassadeur d'Israël, très touché par les sentiments que vous lui avez témoignés lors du décès du Président Lévi Eshkol, vous prie de trouver ici l'expression de ses sincères remerciements.

Contre l'antisémitisme en Pologne un émouvant appel d'intellectuels français

Nous reproduisons ici l'appel des intellectuels français, publié par la presse, s'élevant contre la politique de discrimination anti-juive en Pologne.

Sous prétexte d'antisémitisme, un antisémitisme se développe depuis quelques mois en Pologne avec le concours d'une partie au moins des milieux dirigeants. Bien que l'antisémitisme soit toujours officiellement condamné et que les actes officiels n'en fassent point état, on respire, en Pologne, une atmosphère qui pourrait rappeler divers précédents fâcheux.

La Pologne comptait avant la guerre trois millions et demi de Juifs. Il en restait environ trente mille. Plus des trois-quarts ont été chassés du pays. Bientôt, il n'y en aura plus du tout, « encouragés » qu'ils sont à quitter le pays, mais à la condition d'émigrer, démunis de tout, en Israël. Ainsi apportera-

ton la « preuve » de leur sionisme.

Amis de longue date de la Pologne, nous déplorons d'autant plus cette situation qu'elle est contraire à tous les principes dont se réclame le gouvernement polonais.

Nous demandons instamment aux autorités polonaises de faire cesser au plus tôt la campagne de dénigrement systématique et de suspicion dont sont aujourd'hui victimes les citoyens polonais d'origine juive et de revenir sur les sanctions injustifiées dont trop d'entre eux ont déjà été l'objet, au déni de leur existence passée.

Il y va de l'honneur de la nouvelle Pologne.

Louis Aragon, Simone de Beauvoir, Maurice de Gandillac, Michel Gordey, Alfred Kastler, Jacques Madaule, Jean-Paul Sartre, Elsa Triolet.

L'OR JUIF ?

C'est avec stupéfaction que nous avons appris, par une dépêche de l'Agence Reuter, que le représentant permanent de la France aux Nations Unies, M. Armand Béard, aurait parlé de la « conspiration de l'or juif » et affirmé que les milieux pro-Israéliens auraient dépensé d'énormes sommes d'argent pour amener la démission du général de Gaulle.

Grande fut l'émotion dans tous les milieux juifs à la suite de cet incident.

Le ministre des Affaires étrangères, M. Michel Debré, a eu par la suite un entretien avec M. Jean Pierre-Bloch, président de la L.I.C.A. Ce dernier a déclaré au Congrès de son organisation que le ministre lui a montré un cer-

tain nombre de télégrammes et de documents démentant les propos prêtés à M. Béard. « M. Debré a été précis et net. Il a opposé un démenti absolu à la dépêche de l'agence étrangère, qualifiant ces propos de stupides et d'impensables. Je donne acte à M. Michel Debré pour son démenti », a déclaré le président de la L.I.C.A.

Néanmoins, il a tenu à préciser que l'Agence Reuter persistait à affirmer la véracité de son information.

Nous ne pouvons pas dissimuler notre émotion, surtout en rapprochant cette information d'une déclaration qui fit en son temps beaucoup de bruit, qualifiant le peuple juif de « dominateur », « sûr de lui », etc.

AUX "LAURIERS ROSES"

Commémoration émouvante du soulèvement du Ghetto de Varsovie et de la déportation

Si mars « prépare en secret le printemps », avril est vraiment le mois du renouveau de la nature ; les convalescents le goûtent pleinement.

La quiétude n'efface pourtant pas la notion des devoirs. Pour la majorité des convalescents, avril est le mois du souvenir : anniversaire du soulèvement du ghetto de Varsovie le 19 avril, journée de la déportation le 27 avril.

Le comité des loisirs avait décidé, au cours de réunions précédentes, de commémorer dignement ces deux dates et de les associer en une même cérémonie.

Le mardi 22 avril, à 20 h 30, tous les convalescents étaient donc réunis dans la grande salle de jeux.

Le bureau, qui avait été élu, se composait, sous la présidence de M. Isi Blum, secrétaire général de l'U.E.V.A.C.J., de MM. Boen Jean, président du comité des loisirs, déporté résistant, membre du bureau exécutif de la F.N.D.I.R.P., N. Sapir, directeur de l'établissement, Le Guernic, Sapojnik.

M. Isi Blum, après avoir remercié et salué l'assistance, situa l'esprit profond de cette soirée et les raisons pour lesquelles ces deux dates avaient été associées et ceci l'amena à évoquer brièvement la mission et les buts poursuivis par l'U.E.V.A.C.J. Il fit une partie de son exposé en yiddish, « langue parlée par les combattants juifs du ghetto et par les six millions de Juifs qui furent exterminés au cours de la dernière guerre ».

Après cette intervention, l'assistance écouta avec émotion le bouleversant « Chant des Marais ».

La parole fut ensuite donnée à M. Boen qui devait parler de la « déportation ». D'entrée, il marquait sa satisfaction qu'une telle soirée puisse se tenir dans une maison de repos et qu'elle puisse associer deux commémorations dans l'unité la plus complète. Il portait cette possibilité au crédit de l'U.E.V.A.C.J. et à la qualité de victime du nazisme de la majorité des convalescents.

Il entreprit ensuite son exposé sur la « déportation ». En préambule, quelques mots sur la déportation au cours de l'histoire pour aborder ensuite les camps de concentration nazis. Ce fut un rappel de l'histoire contemporaine, sobre, dépouillé, mais combien convaincant : situation de l'Allemagne après la défaite de 1918 ; difficultés économiques et sociales ; désordres ; apparition de Hitler ; évolution rapide du parti nazi ; rôle de la propagande ; enrôlement de la jeunesse ; prise du pouvoir ; lutte contre « les ennemis de l'intérieur » : Juifs, Communistes, etc. ; création des premiers camps de concentration ; la politique d'annexion et de conquêtes ; la guerre ; multiplication des camps de concentration ; la vie concentrationnaire... bilan final : 12 millions de victimes, dont 6 millions de Juifs.

La conclusion est un appel à la fraternité humaine, à l'entente entre tous les peuples pour l'instauration d'une paix universelle. Pour ce faire, il est nécessaire que tous et particulièrement les jeunes connaissent la terrible page d'histoire que fut la « déportation ». Les déportés rentrés ont le devoir de té-

moigner, sans passion, sans haine. Les leçons du passé nécessitent une vigilance constante, ce qui a été peut se reproduire et certains aspects de la situation existant en R.F.A. préoccupent douloureusement l'orateur : libération des criminels de guerre, prescription des crimes de guerre, le parti néonazi « N.P.D. », son programme, ses succès électoraux, son influence grandissante dans l'armée, l'appui des grandes entreprises... Il invite chacun des assistants à méditer longuement sur tous ces faits.

Il revenait ensuite à MM. Sapojnik et Le Guernic d'évoquer une page, oh ! combien douloureuse et héroïque, de la dernière guerre, l'insurrection du ghetto de Varsovie. Dans le silence que nous pouvions qualifier de religieux, qui a régné tout au long de cette soirée, devant des visages tendus, empreints d'émotion, c'est toute l'histoire du ghetto de Varsovie et à travers elle toute l'histoire des Juifs des pays occupés que nous revivons. Là, comme dans l'exposé qui précédait, les mots sont souvent impuissants à traduire les faits. Pourtant, ici, beaucoup d'assistants ont revécu avec une intensité déchirante toutes ces terribles années, ils les avaient réellement vécues, leurs parents

les avaient vécues jusqu'à la mort.

Sans effet oratoire, sans grandiloquence, avec mesure, avec pudeur, les orateurs nous font revivre le film complet du ghetto, de sa création le 16 octobre 1940 à la « liquidation » définitive le 28 avril 1943, en insistant sur la grande leçon à en tirer, qui est la création d'une résistance armée dès octobre 1942, par suite d'une « entente pleinement réalisée » entre les différents groupes juifs et qui permet les premiers combats du 18 janvier 1943 et ensuite l'héroïque soulèvement du 19 avril 1943.

Les exposés s'achèvent sur cette conclusion : « Il nous semble que la grande leçon est le rassemblement de tous les organismes, quelle que soit leur appartenance, pour un même but et pour défendre une même cause. Nous souhaiterions quant à nous que cette union se réalise avant même que le danger n'apparaisse et qu'ainsi unis, nous soyons vigilants pour que de telles horreurs ne puissent se reproduire. »

Le président de séance demande alors d'observer une minute de silence qui est suivie du chant « El Molé-Rahamim », écouté avec émotion, l'assistance debout.

Jean BOEN.

BELLE FÊTE pour le 8 mai

La date anniversaire de la capitulation hitlérienne, le 8 mai, a été marquée aux Lauriers Roses dans une ambiance digne d'« Anciens Combattants ».

Les convalescents, avec notre camarade A. Najman, membre du comité directeur et N. Sapir, directeur de l'établissement, se sont rendus le matin pour déposer une gerbe devant le monument aux morts. Le Dr Flavier, maire adjoint de Levens, y prit la parole.

A midi, un repas de fête a été servi sous la présidence de Najman et l'atmosphère a été fraternelle et joyeuse.

Un des convalescents, personnalité des organisations de la Résistance, le commandant Gay, prononça une brève allocution, soulignant la signification de la lutte et de la victoire sur l'hitlérisme.

La visite de notre ami BERCOVICI

Le 8 avril dernier, le président de l'Association des Anciens engagés volontaires juifs de 1914-1918, notre ami Bercovici, en compagnie de sa femme, a visité notre Maison de repos « Les Lauriers Roses » à Levens. Ils étaient accompagnés du président de la section niçoise de l'U.E.V.A.C.J., notre camarade Glowiczover.

M. Bercovici a exprimé son admiration et sa reconnaissance envers notre Union pour la réalisation de cette belle œuvre sociale.

NOTRE CAMARADE A. KREMSKI doyen d'âge de notre Comité A 75 ANS



Nous sommes heureux de féliciter notre camarade A. Kremski, doyen d'âge de notre comité directeur, qui vient de fêter son 75^e anniversaire.

A notre camarade qui se dévoue depuis de longues années pour la cause Ancien Combattant, nous adressons nos vœux les plus sincères de longue vie et de bonne santé.

LA VIE DE NOS SECTIONS

LYON

L'Assemblée Générale du 2 juin dernier

Nos camarades lyonnais ont tenu leur assemblée annuelle le 2 juin dernier et les adhérents sont venus nombreux, répondant à l'appel de la section.

Nous reproduisons un large extrait du compte rendu de l'assemblée tel qu'il nous est parvenu :

Le président, Jean Elzon, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les présents et, en particulier, à notre ami Zadek qui, après maladie, est de nouveau présent parmi nous.

Le président rappelle la disparition de l'ancien trésorier, Alexandre Lemanski, décédé après une longue et douloureuse maladie, le 12 mai, à Tel-Aviv (Israël). Une minute de silence est observée en l'honneur de sa mémoire.

Le secrétaire adjoint Neumanovitch est chargé du compte rendu moral. Il le fait en citant toutes les manifestations auxquelles nous avons participé, celle de la commémoration des 52 fusillés par les nazis à Châtillon-d'Azergues, nos véhémentes protestations contre la flambée de l'antisémitisme, camouflée en antisionisme, en Pologne. Notre place dans l'organisation des protestations contre l'embarco et contre la loi de prescription. L'organisation de la commémoration du soulèvement du ghetto de Varsovie, dont nous nous honorons d'avoir pris l'initiative.

Un compte rendu est donné de l'assemblée générale de Paris, le 23 mars 1969, et dont l'appel a

été diffusé par nos soins à Lyon. Le bal du 24 décembre n'est pas oublié en raison de ce qu'il a été une manifestation d'unité et a permis de constater notre pénétration dans toutes les couches juives de Lyon.

Bien entendu, Israël a été la grande pierre d'achoppement de tous. Si nous avons toujours recherché le contact avec les organisations qui assument une responsabilité, nous nous sommes toujours présentés de front, sans parti-pris, avec l'immense désir d'apporter notre collaboration féconde.

M. Nadjik, trésorier, donne le compte rendu financier, et on constate qu'il est en bonne santé.

Le comité élu, pour l'année 1969-1970, est composé de nos camarades :

ABRAMOWICZ
BRENDEL
ELZON
KAM
KLEIN
NAJDIK
NEUMANOVITCH
RATTNER
TARTACKI
WONGCZOWSKI
ZEDERMAN

A la réunion du 9 juin, le bureau a été ainsi désigné :

Président : ELZON ; vice-présidents : ABRAMOWICZ, KAM ; secrétaire : NEUMANOVITCH ; secrétaire-adjoint : RATTNER ; trésorier : KLEIN.

ST-QUENTIN

Commémoration de l'insurrection du ghetto de Varsovie

Sur l'initiative de notre Section de Saint-Quentin, la communauté juive, entourée de nombreuses personnalités, a rendu hommage aux héros du Ghetto de Varsovie au cours d'une émouvante cérémonie qui s'est déroulée au pied du monument, le 18 mai dernier.

On notait à cet endroit, la présence de MM. Perrau-Pradier, préfet de l'Aisne ; Leroux, sous-préfet ; Bricourt, député ; Braconnier, maire de Saint-Quentin ; Caillère, commissaire central ; le commandant Evrad ; le capitaine Erreçart ; le chef Speetebrodt, représentant le capitaine Garnier ; Glowiczover, président de l'U.E.V.A.C.J. ; le rabbin Einheber ; M. Pierre Bloch, ancien ministre, etc.

Avant la prière faite par le rabbin Einheber, M. Pierre-Bloch devait, au cours d'une courte allocution, rendre hommage à la Résistance des Juifs du Ghetto et flétrir l'antisémitisme qui se développe depuis quelques mois en Pologne, avec le concours d'une partie au moins des milieux dirigeants.

NANCY

SUCCESS DU BAL ANNUEL

Notre section de Nancy, dans sa lettre du 26 avril 1969, nous écrit entre autres :

« C'est après un long silence que nous reprenons contact avec nos instances nationales.

Nous avons au début de l'année organisé un bal qui a été un grand succès ; il s'est concrétisé par un bénéfice conséquent, ce qui nous permet de vous faire parvenir une somme de 2.000 F que vous emploierez au mieux de vos besoins. Par la même occasion, nous faisons parvenir la même somme au Brit Hehal d'Israël.

Nous avons vivement regretté de n'avoir pu assister à votre assemblée générale. Nous avons, grâce au journal, pris connaissance du compte rendu de cette assemblée. »

NOS PEINES

Nous présentons nos sincères condoléances à notre camarade Lengua, cruellement frappé par le décès de son épouse M^{me} Laja Lengua.

Nous transmettons à M^{me} Onischko notre plus vive sympathie et nos sincères condoléances, pour la perte de son époux, notre camarade Samuel Onischko.

Le 25^e anniversaire de notre Union CONCOURS LITTÉRAIRE POUR LE NUMÉRO SPÉCIAL DE "NOTRE VOLONTÉ"

Pour célébrer le 25^e anniversaire de l'existence de l'Union des Engagés volontaires et anciens combattants juifs, nous avons décidé, entre autres, de faire paraître un numéro spécial de « Notre Volonté » sous forme de magazine de 100 pages richement illustrées. Nous voulons vous offrir un journal que l'on conserve dans sa bibliothèque.

Il reflètera notre activité durant

les 25 années de l'existence de l'organisation, nos réalisations dans tous les domaines. Il traitera des problèmes à caractère plus général et d'une manière plus approfondie.

Notre magazine devra contenir également une partie purement littéraire, reflétant nos combats durant la guerre.

Aussi avons-nous décidé de lancer un concours pour une courte

œuvre littéraire (conte, nouvelle, poème, etc.).

Nous nous adressons aux amis écrivains et poètes afin qu'ils prennent part à ce concours.

Les conditions du concours seront précisées dans notre prochain numéro.

Mais les manuscrits sont reçus dès à présent au siège de notre Union.

juin 1969 p.5

L'U.F.A.C. et la campagne électorale

En date du 28 mai, l'U.F.A.C. a publié le communiqué suivant :

L'U.F.A.C. a pris connaissance, avec regret, d'un communiqué adressé à la presse et aux termes duquel un certain nombre d'anciens combattants d'organisations non dénommées ont été présentées à M. Georges Pompidou, candidat à la présidence de la République, et ont obtenu l'accord de leur interlocuteur sur quelques-unes des questions qui figurent au « contentieux », soutenues par l'U.F.A.C. depuis bien des années, dans ses meetings et manifestations diverses.

Rien n'a été dit au sujet du « rapport constant » que le ministre, M. Duvillard, considère comme réglé, alors que les satisfactions données à la suite des événements de mai et juin derniers ont laissé subsister une mise au point précise de cette garantie, demandée par l'ensemble du mon-

de combattant, contre toutes les fluctuations de la monnaie.

Il s'agit encore, bien entendu, des termes de l'article 55 de la loi de finances pour 1962 de la pension des veuves et ascendants, des forclusions et de bien d'autres questions qui ont été passées sous silence, bien qu'essentielles.

L'U.F.A.C., qui groupe dans son sein 50 Fédérations nationales, avec environ 1.700.000 anciens combattants et victimes de guerre, tient à faire connaître à la presse qu'elle entend demeurer en dehors des prises de position, concernant tel ou tel candidat à la présidence de la République, et laisse à ses membres le soin de décider, dans leur conscience et à raison de leurs informations et tendances diverses, quelles sont les décisions à prendre pour le vote prochain, dans l'intérêt supérieur de la patrie.

CONSTITUER UNE DOCUMENTATION TACHE TRÈS IMPORTANTE

Farmi les tâches que nous sommes assignées, en liaison avec le 25^e anniversaire de l'existence de notre organisation, se trouve celle de la constitution d'une documentation relative aux engagements volontaires des Juifs immigrés dans l'armée française et dans la résistance au cours de la dernière guerre. Mettre en relief leur comportement courageux sur les fronts, la discrimination dont ils ont été victimes dans les stalags, etc.

La tâche est très importante, car les engagements volontaires des Juifs immigrés en 1939 constituent une belle page de notre histoire, qui ne doit pas rester une page blanche pour les futurs historiens de la deuxième guerre mondiale.

Allons-nous laisser oublier les faits d'armes de ceux qui se sont battus sur tous les secteurs du front ? Allons-nous laisser oublier les souffrances et les discrimina-

tions particulières que subirent nos camarades dans les stalags uniquement parce qu'ils étaient Juifs ? Laissons-nous tomber dans l'oubli les faits de résistance en captivité et en France, les noms des décorés, etc. ?

Notre organisation qui, durant les 25 années de son existence, avait traduit par ses réalisations l'aspiration profonde des anciens combattants juifs ne saurait manquer à ce devoir. La tâche est évidemment rude : 30 ans se sont écoulés depuis les engagements, beaucoup de souvenirs se sont estompés, nombreux sont les camarades qui nous ont quittés pour toujours. Mais il n'est pas trop tard.

Aussi faisons-nous appel à tous nos camarades pour qu'ils nous adressent leurs souvenirs de guerre. Peu importe la forme, le style. L'essentiel, ce sont les faits. Écrivez-nous aussi sur ceux de vos

camarades qui luttèrent à vos côtés et sont tombés dans le combat ou sont morts en captivité. Envoyez-nous les noms de tous ceux que votre mémoire a retenus.

Pour ceux qui ne sauraient le faire par écrit, nous avons une permanence à nos bureaux, 58, rue du Château-d'Eau (en principe tous les après-midi ou sur rendez-vous) pour recueillir les témoignages.

Nous organiserons également des réunions de camarades des mêmes unités ou des mêmes stalags pour obtenir des témoignages collectifs.

Nous vous demandons de nous envoyer des documents originaux intéressants que nous vous rendrons après avoir produit des photocopies.

Nous faisons appel à tous nos camarades et amis pour nous aider dans la réalisation de cette tâche urgente et difficile.

LETTRE DU COMITÉ NATIONAL DE LIAISON

A l'occasion des élections présidentielles, le Comité national de Liaison a publié divers communiqués concernant le contentieux des Anciens Combattants. Nous publions ici in-extenso deux de ces textes.

Paris, le 14 mai 1969.

Monsieur le Candidat à la Présidence de la République,

Mandaté par le Comité National de Liaison qui rassemble la très grande majorité des Groupements d'Anciens Combattants et de Victimes de toutes les guerres auxquelles la France a participé depuis 1914, j'ai l'honneur de vous adresser, en annexe, une Note résumant quelques-uns des points essentiels qui constituent le « contentieux » du monde combattant, contentieux toujours en suspens malgré notre désir, maintes fois formulé, d'en rechercher la solution en accord avec les Pouvoirs publics.

En raison des sacrifices consentis au cours des guerres par des millions de combattants pour la sauvegarde de la Patrie et de la Liberté, l'importance morale d'un règlement équitable de ce contentieux ne saurait vous échapper.

Espérant qu'il retiendra toute votre attention, et souhaitant connaître votre opinion, je vous prie d'agréer, Monsieur le Candidat à la Présidence de la République, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Comité national de Liaison des A.C. :
P. MANET.

Les Anciens Combattants et Victimes de Guerre, toutes générations confondues, sont unanimes à demander :

— La revalorisation des Pensions de Veuves, d'Orphelins et d'Ascendants, conformément à la loi ;

— Le retour à l'égalité des droits entre toutes les générations du feu pour la Retraite du Combattant ;

— La garantie, pour l'avenir, d'une application loyale de la loi sur le « rapport constant » et la réparation du préjudice subi du fait des décrets du 26 mai 1962 ;

— La levée de toutes les forclusions ;

— L'égalité des droits aux réparations matérielles entre tous les Déportés et Internés ;

— La reconnaissance de la qualité de combattant à ceux qui ont combattu en Afrique du Nord dans les zones ou unités opérationnelles ;

— Le retour à la loi de 1953 ayant fait du jour anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945 une fête nationale, jour férié et chômé.

L'U.F.A.C. proteste contre la diminution de sa subvention

Par un acte unilatéral, passant outre la décision du Conseil d'administration de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de guerre, le ministre des Anciens Combattants a réduit de 40 % le montant de la subvention allouée régulièrement chaque année depuis 1945 à l'Union française des Associations de Combattants et de Victimes de guerre (U.F.A.C.) pour ses activités nationales et internationales.

L'U.F.A.C., qui regroupe 50 asso-

ciations nationales rassemblant 1.800.000 combattants de toutes les générations du feu, s'élève contre cette grave mesure de rétorsion qui frappe le monde combattant de notre pays et qui est contraire à l'esprit de dialogue et de participation affirmé par les pouvoirs publics et demande le rétablissement intégral de la subvention.

(Communiqué de l'U.F.A.C. du 2 avril 1969.)

PÈLERINAGE DE L'AMICALE DU 23^e R. M. V. E.

L'Amicale des Anciens Combattants du 23^e R.M.V.E. a organisé son pèlerinage annuel à Missy-aux-Bois, dans l'Aisne, le dimanche 8 juin dernier.

Ce pèlerinage a été suivi d'un banquet qui a réuni, autour de la table, des personnalités civiles et militaires, ainsi que de nombreux camarades et leur famille à l'hôtel de la Croix d'Or à Soissons

MAX HALPERN N'EST PLUS



Max Halpern, Chevalier de la Légion d'Honneur, médaillé militaire, Croix de guerre 1914-1918, vice-président de la Fédération des Associations d'anciens combattants et engagés volontaires juifs, trésorier de la Fédération depuis 1953 jusqu'à 1966, est décédé le 11 mars 1969, à l'âge de 84 ans, à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

L'Association des « Anciens volontaires juifs au service de la France 1914-1918 » nous prie d'adresser à sa femme, ainsi qu'à son Association, les plus sincères condoléances.

APRÈS LA MORT DE D. D. EISENHOWER

L'ancien président des Etats-Unis, D.D. Eisenhower, est mort le 28 mars 1969 à l'hôpital Walter Reed à Washington, où il se trouvait depuis près d'un an.

Il était né le 14 octobre 1890 à Tyler au Texas. En 1915, il fut nommé sous-lieutenant dans l'infanterie après des études à la grande école militaire américaine. En janvier 1940, il reçut le commandement d'un régiment d'infanterie ; en 1941, il fut nommé « colonel à titre temporaire » et en 1942 général de brigade.

En novembre 1942, il dirigea le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord et, au mois de juin 1944, en tant que chef suprême des armées alliées à l'Ouest, le débarquement des troupes alliées en Normandie.

Grand soldat de carrière, Eisenhower a su apprécier le rôle de la résistance des peuples dans la victoire sur l'Allemagne hitlérienne. C'est en ces termes qu'il a rendu hommage à la résistance française en parlant de toutes les armées alliées qu'il commandait :

« Ce n'est pas parmi les moindres de ces forces que je place les membres des mouvements de Résistance, qui pendant si longtemps se sont consacrés sans fléchir à la tâche de repousser l'ennemi commun. »

Après la guerre, il a été à deux reprises élu président des Etats-Unis. Atteint d'une maladie de cœur, il s'est retiré dans sa ferme de Gettysbourg en 1960.

Avec tous les Anciens Combattants et Résistants de France, nous rendons hommage à la mémoire de ce grand disparu.

LE PRIX MAURICE VANIKOFF pour les années 1968-1969

Le jury du prix annuel Maurice Vanikoff, créé par notre Union pour l'auteur d'une œuvre parue au cours de l'année, mettant en relief la participation des Juifs de France et particulièrement des volontaires étrangers ou d'origine étrangère à la lutte contre le nazisme et leur contribution à la victoire des alliés, se réunira au début de l'année 1970.

Des prix seront attribués à deux œuvres parues ou écrites en 1968 et 1969.

Les prix de 1967-1968 ont été décernés à Gilles Perrault (hors concours) pour son œuvre « L'orchestre rouge », à l'Association des Vétérans de guerre en Israël, pour l'œuvre collective « Face à l'ennemi nazi », éditée en hébreu en Israël, et à David Diamant pour son manuscrit « Avec armes ou sans armes ».

Nous faisons appel aux auteurs candidats au prix, pour qu'ils veuillent bien faire parvenir leurs ouvrages, parus ou en manuscrits, avant la fin de l'année 1969, afin que les membres du jury puissent en prendre connaissance.

A cette occasion, nous rappelons le règlement et la composition du jury du Prix Maurice Vanikoff :

REGLEMENT

Article premier. — Il est créé, par décision du Comité Directeur,

un prix littéraire « Prix Maurice Vanikoff ». Ce prix sera de 3.000 F (trois mille francs).

Art. 2. — Ce prix est destiné à couronner chaque année l'œuvre littéraire, artistique, scientifique ou philosophique qui mettra en relief la lutte des Juifs de France contre le nazisme, aussi bien dans l'armée que dans la résistance.

Art. 3. — Les candidats au Prix Maurice Vanikoff devront adresser leur ouvrage, imprimé ou manuscrit, chaque année avant le 31 janvier ; le jury devant se prononcer au plus tard le 31 mai suivant.

Art. 4. — Le prix sera décerné par le jury composé de personnalités des Lettres, Anciens combattants et Résistants, représentant les courants divers du monde combattant. Les décisions du jury sont prises à la majorité absolue.

Art. 5. — Le Secrétariat du Prix Maurice Vanikoff est établi au siège de l'U.E.V.A.C.J., 58, rue du Château-d'Eau, Paris (10^e).

LES MEMBRES DU JURY

MM. Jacques MADAULE, Président ; Isi BLUM ; Henri BULAWKO ; René CASSIN ; Dr Samuel DANOWSKI ; Joseph FRIDMAN ; GROMBY-KENIG ; Pierre PARAF ; Jean PIERRE-BLOCH ; Bernard PONS ; Maurice SCHUSTER ; M^{re} Henri SLOVES ; Pierre VILLON.

UNE MISE AU POINT

Dans notre appel du 23 mars dernier, publié par « Notre Volonté » du mois d'avril 1969, nous disions dans le chapitre « Pour la paix, contre l'antisémitisme et le néo-nazisme », notamment :

« ... Vous vous rappelez les poursuites judiciaires que nous avons entreprises, seuls ou avec la Fédération des Combattants Juifs des deux guerres, contre l'organe Maurassien « Aspect de la France », contre Maurice Bardèche pour son apologie du meurtre hitlérien, contre « Fraternité Française » de Pierre Poujade, etc. »

Dans une lettre datée du 12 mai dernier, le M.R.A.P. nous rappelle, avec juste raison, que le procès intenté contre « Fraternité Française » de Pierre Poujade avait été engagé en commun avec le M.R.A.P., ce qui est tout à fait exact.

Nous nous excusons donc de cette omission bien involontaire.

NOS VŒUX

A madame et notre camarade S. Appel, vice-président de notre Union, nos chaleureuses félicitations et vœux cordiaux de bonheur à l'occasion du mariage de leur fille Rachel avec M. Henri Spiciak.

Nous sommes heureux de féliciter notre camarade Braslavski et son épouse à l'occasion du mariage de leur fille Chantal avec M. Jacques Dubner.

Meilleurs vœux à notre camarade Aronwald et son épouse pour le mariage de leur fille Eliane avec M. Claude Kuszner.

Nous présentons nos sincères félicitations à notre camarade et M^{me} Grosfeld, à l'occasion du mariage de leur fils Sylvain avec M^{me} Dominique Grossmann.

Nous présentons nos vœux les plus chaleureux à notre camarade Kalma et son épouse, grands-parents du petit Jacques Schwartz.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

LES DROITS A LA RETRAITE NOUS ETIONS PRESENTS...

En application de l'ordonnance du 21 août 1967 modifiant l'article L.289 du code de la Sécurité sociale, l'indemnité journalière due

Les pensionnés et le nouveau régime d'assurance maladie des non salariés

Situation des pensionnés à 85 % et plus

Les non-salariés, titulaires d'une pension d'invalidité de 85 % et plus (guerre ou hors guerre) affiliés à ce titre à la Sécurité sociale, sont exclus du régime d'assurance maladie des travailleurs non-salariés (professions industrielles, commerciales, libérales et artisanales) en application de l'article 3 de la loi du 12 juillet 1966, même s'ils sont travailleurs indépendants actifs ou retraités.

En effet, la loi du 29 juillet 1959 leur a ouvert droit à une couverture complète près du régime général de Sécurité sociale, leur assurant le service des prestations en nature des assurances-maladie et maternité pour eux et, le cas échéant, pour leur conjoint à charge et leurs enfants également à charge.

Toutefois, le conjoint du pensionné ne bénéficie bien entendu de cette garantie que s'il peut être considéré comme « à charge », c'est-à-dire s'il n'est pas lui-même assuré personnellement par son régime propre. Ainsi, en règle générale, l'épouse commerçante active ou retraitée, d'un pensionné d'invalidité, doit être affiliée au régime maladie des non-salariés.

Situation des pensionnés à moins de 85 %

Les non-salariés, pensionnés à moins de 85 %, doivent être immatriculés au régime d'assurance maladie des non-salariés, s'ils sont travailleurs indépendants actifs ou retraités, et seront couverts par ce régime, pour les affections autres que celles pensionnées au titre de la législation des pensions militaires d'invalidité, pour les soins de ces dernières, ils doivent utiliser leur carnet de soins gratuits.

A noter qu'il n'est pas prévu actuellement de dispositions semblables à celles qui, dans le régime général, dispensent les pensionnés de guerre du ticket modérateur.

TRAVAIL A MI-TEMPS

Un projet de loi dont ont été saisies les organisations syndicales de fonctionnaires prévoit une modification de l'article 34 du statut général des fonctionnaires en instituant le travail à temps partiel dans la Fonction publique.

Comportant des garanties statutaires et des dispositions non négligeables en matière de rémunération, avancement, retraites, congés et Sécurité sociale, il s'adresse aux personnels titulaires dont les obligations familiales ou l'état de santé ne permettent pas d'assurer un travail à plein temps.

Cette fonction à mi-temps peut être autorisée, entre autres, et sur avis du Comité médical :

— Aux fonctionnaires invalides de guerre auxquels a été reconnu un taux de pension d'au moins 85 %.

— Aux fonctionnaires auxquels a été reconnu la qualité de travailleur handicapé en application de la loi du 23 novembre 1967.

Constituant un progrès certain sur les propositions antérieures faites dans ce domaine, il semble que ce projet puisse obtenir l'accord des organisations syndicales, sous réserve de quelques amendements.

aux personnes âgées de 60 ans au moins, titulaires d'une pension vieillesse accordée au titre de l'incapacité au travail, ne peut excéder 6 mois à compter de la date d'entrée en jouissance de celle-ci.

Un assuré âgé de plus de 60 ans indemnisé au titre de l'assurance maladie a-t-il intérêt ou non à demander la liquidation de ses droits vieillesse au titre de l'incapacité au travail ?

Divers problèmes pouvant se poser, chaque cas doit être étudié séparément.

Toutefois, les anciens déportés et internés à qui une pension de vieillesse est accordée avant l'âge de 65 ans ne sont pas concernés par les nouvelles directives découlant de l'article du code de la Sécurité sociale précité. Ils peuvent éventuellement cumuler pendant trois ans les indemnités journalières de l'assurance maladie et les arriérages de leur pension vieillesse (lettre ministérielle du 14 octobre 1968, bulletin périodique I.A., 43-68, D.S. jaune).

■ PERMANENCE CONCERNANT LA RETRAITE DES VIEUX

Les camarades, membres de notre organisation, sont informés qu'une permanence est ouverte pour les renseigner et éventuellement constituer leur dossier de demande de retraite.

Cette permanence a lieu au siège de notre Union le 1^{er} et le 3^e mercredis de chaque mois, de 16 à 18 heures.

LEVÉE DE FORCLUSION

Une circulaire de l'Office national rappelle qu'en application des dispositions de l'article 68 de la loi n° 68-1172 du 27 décembre 1968, un nouveau délai de deux ans est ouvert, pour le dépôt des demandes de carte du combattant volontaire de la Résistance, pour les personnes dont les services ont été homologués par le ministère des Armées.

Cette levée de forclusion s'applique :

1) aux personnes titulaires de la carte de déporté ou d'interné-résistant ;

2) aux personnes exécutées, tuées ou blessées lors de l'accomplissement d'un acte qualifié de Résistance. Les personnes blessées doivent avoir obtenu à ce

titre l'homologation de cette blessure par l'autorité militaire ou une pension militaire d'invalidité ;

3) aux personnes ayant obtenu de l'autorité militaire :

— soit un certificat d'appartenance aux F.F.I. (modèle national) ;

— soit une attestation d'appartenance à la R.I.F. ;

— soit une attestation d'appartenance comme agent P.1 ou P.2 aux F.F.C.

Les membres de la Résistance concernés par ces dispositions doivent formuler leur demande de carte du combattant volontaire de la Résistance auprès du Service départemental de l'Office National des Anciens combattants et Victimes de guerre de leur domicile.

9,07 F VALEUR DU POINT A PARTIR DU 1^{er} AVRIL

Le Journal Officiel du 18 avril 1969 publie le décret n° 69.339 portant majoration des rémunérations des personnels civils et militaires de l'Etat au 1^{er} avril 1969.

Nous pouvons donc constater qu'à partir de cette date, le traitement annuel de base du fonctionnaire à l'indice 170 (166 majoré) est fixé à 9,067 F.

Considérant que la valeur du point d'indice pour le calcul des pensions doit être le millième de ce traitement en application du rapport constant, nous avons calculé les montants ci-contre sur la base de la valeur du point 9,07 F.

Cependant, si le rapport constant était loyalement appliqué comme ne cesse de le démontrer notre ami Demay, le traitement de référence serait celui correspondant à l'indice brut 210 (180 majoré) d'un montant annuel de 9,832 F.

La valeur du point à partir du 1^{er} avril 1969 aurait donc été fixée à 9,83 F.

Selon des déclarations officielles, une nouvelle majoration de 2 % interviendrait le 1^{er} octobre 1969, portant l'indice 100 des fonctionnaires à 5,570 F et la valeur du point à 9,25.

En fin d'année, les pensions se trouveraient majorées de 4 % par rapport à leur montant du premier

trimestre, c'est-à-dire — rappelons-le — d'un pourcentage inférieur à la hausse des prix prévue par le gouvernement lui-même pour l'établissement du budget de 1969, soit 4,6 %.

POUR LES DROITS DES VICTIMES CIVILES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

Nous lisons dans un article de Louis Bernières du Réveil des Combattants du mois de mai, sous le titre : « Victimes civiles d'origine étrangère, un résultat prometteur », entre autres ce qui suit :

Depuis de nombreuses années, nous menons une campagne inlassable en faveur des victimes civiles de la guerre, d'origine étrangère, ayant acquis la nationalité française après le fait dommageable.

Nous avons toujours soutenu que, lorsque, à la suite d'un fait dommageable de guerre, ces personnes ont été blessées ou ont contracté une maladie, elles devraient pouvoir bénéficier d'une pension du moment où elles possèdent la nationalité française à la date à laquelle elles sollicitent la réparation du préjudice qu'elles ont subi.

Notre position est identique lorsqu'il s'agit des veuves, des orphelins et des ascendants de ces victimes civiles...

D'ailleurs, il apparaît que les errements habituels tendant à une application restrictive des dispositions fixant la condition de nationalité, perdent de leur sévérité, puisque pour les ascendants, des mesures favorables viennent d'être prises.

● Le 23 avril, au Palais de Chaillot, à la soirée célébrant le 21^e anniversaire de l'Etat d'Israël, ce sont nos camarades B. Pons — président — et J. Hainan, porte-drapeau qui représentaient notre Union.

● Le 27 avril, au Mémorial du Martyr Juif à la cérémonie organisée dans le cadre de la Journée nationale de la Déportation. Notre délégation était composée de B. Pons, président ; S. Appel, vice-président ; L. Salamon, trésorier ; Schuster, secrétaire ; Krystal, porte-drapeau et des membres du bureau : Zylberberg, F. Herszkowicz et Sztabowicz.

● Le 10 mai, au Congrès de la L.I.C.A. à la Maison des Centraux. Notre président B. Pons nous représentait à ce Congrès.

● Le 11 mai, au congrès départemental de la Seine des A.C. Prisonniers de guerre. Notre camarade M. Kremski nous représentait à ce rassemblement.

● Le 18 mai, au pèlerinage de Beaune-la-Rolande et Pithiviers, organisé par l'Association des Anciens Déportés Juifs. Nos camarades Garbarz et Feldman y ont participé au nom de notre Union.

● Le 27 mai, au cinéma « Bataclan », à la célébration du 21^e anniversaire d'Israël, organisée par l'Union des Sociétés Juives. Notre vice-président, S. Appel, nous représentait à cette soirée.

COMMUNIQUE DE L'A.R.A.C.

La Société Mutualiste de l'A.R.A.C. (Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de guerre) est à votre disposition pour tous renseignements concernant la constitution d'une rente mutualiste anciens combattants et victimes de guerre avec participation de l'Etat.

— Versements déduits de la déclaration d'impôts ;

— Carte du Combattant ou C.V.R. nécessaire ;

— Frais de gestion inférieurs à ceux des sociétés similaires et uniquement pendant la durée des versements.

Ecrire en indiquant la date de naissance exacte ou se présenter au siège, 45, rue du Faubourg-Montmartre (2^e étage), Paris (9^e). Tél. : PRO. 02-49 et PRO. 63-12.

Joindre timbres pour la réponse.

LE SOLDAT INCONNU RESTERA A L'ÉTOILE

Une déclaration du Préfet de police, au cours d'un déjeuner organisé par le Club « Echos », dans laquelle il a évoqué le projet de transfert du corps du Soldat Inconnu de l'Étoile aux Invalides, a provoqué une forte émotion dans tous les milieux anciens combattants.

À la suite de la vague de protestations, le ministre des Anciens Combattants, M. Henri Duvillard, a déclaré « regretter profondément l'évocation d'un projet contre lequel le gouvernement n'a cessé de s'élever ». Le Soldat Inconnu restera donc à l'Étoile.

Le président de l'U.F.A.C., Paul Manet, a déclaré « que si nécessaire était, ses camarades et lui-même mettraient tout en œuvre pour s'opposer à la réalisation d'un tel projet dont il est inconcevable qu'il ait pu être envisagé ».

La Fédération Nationale des Déportés, Résistants et Patriotes, dit dans un communiqué à la presse : « Les cendres de l'Inconnu, de même que la dalle rappelant les sacrifices des résistants contre les occupants nazis, ont leur place sous l'Arc de Triomphe, lieu traditionnel et quotidien de l'hommage aux morts pour la France ».

lorsque le postulant a la nationalité française à la date à laquelle il présente la demande.

Et du fait de telles précisions, le ministre a répondu le 19 avril 1969, en ces termes : « L'Administration a admis que l'interprétation du Conseil d'Etat, tirée de l'arrêt, dame veuve Bou du 12 février 1964 confirmé par l'arrêt dame veuve Romano du 27 mars 1968, devait faire jurisprudence. En conséquence, toutes dispositions ont été prises pour que la condition de nationalité, imposée aux ascendants de victimes civiles pour pouvoir prétendre à pension, ne soit désormais exigée qu'à la date de la demande.

En ce qui concerne les conditions de nationalité requises des victimes directes, une étude est actuellement en cours pour déterminer la portée jurisprudentielle des arrêtés récents rendus à l'occasion des affaires Rao et Podloubny.

Certes, la mesure prise en faveur des ascendants de victimes civiles d'origine étrangère est un premier résultat appréciable.

Cependant, nous devons poursuivre notre action jusqu'à ce que la jurisprudence de la haute assemblée soit appliquée sans réserve aux veuves et aux victimes directes.

אונזער ווילן

אדגאן פון פארבאנד פון די געוויינלעכע פראנט-קעמפער

קומט אלע!

דינסטיק, דעם 24-טן יוני, 8.30 אונט

אין סינעמא

קאזינא סען-מארטען

48, Rue du Faubourg-Saint-Martin

אויף דעם פילם-אונט

פון אונזער פארבאנד

עס וועט געוויזן ווערן דער פרעטיקער פילם פון פרעדעריק ראסיף

„א וואנט אין ירושלים“

בעת דעם אונט וועט געצויגן ווערן די יערלעכע טאמבאלא פון דער ארגאניזאציע דורך א זשורי, וואס וועט אויסגעוויילט ווערן דורך די אנוועזנדע אויפן זאל.

איינטריט — 2,50 פר.

די אנטשולדיקונג-בריוו פון די אפי-ווענדיקע פערזענלעכקייטן האבן די דעלעגאציעס געלייגט זייערע בלומען-קרענץ צופוסנס פון מאנומענט.

דעם קראנץ פון פארבאנד האבן אוועקגעלייגט: ד"ר דאנאווסקי און ג. שולץ, ערן-פרעזידענט און וויצע-פרעזידענט פון דער ארגאניזאציע.

עס האבן גערעדט: פאל מאנע, פרעזידענט פון א.פ.א.ק. און דער גע-נעראל-סעקרעטאר פון פארבאנד, אי-זי בלום.

די אונזער-צערעמאניע האט זיך פארענדיקט מיטן אויפשפילן דורכן מיליטערישן ארקעסטער דעם הימן פון יידישן פארטיזאנער.

פארן פארלוף פון דער איינדרוק-פולער צערעמאניע איז געווען פאר-אנטווארטלעך דער וויצע-פרעזידענט ש. אפעל.

אין שפיץ פון זוג פון די פענער האט זיך געפונען ווי תמיד דער פא-נען-טרעגער פון אונזער פארבאנד האטימאן.

גענויער באריכט וועגן דער צע-רעמאניע איז דער פראנצויזישער טייל פון דער צייטונג.

באנדן פון געוועזענע מלחמה-געפא-גענע, דעפארטירטע, סאסיעטעס און אנדערע יידישע ארגאניזאציעס, זיי-נען געווען פארטרעטן דורך זייערע פארשטייער, א גרויסער טייל מיט די פענער און בלומען-קרענץ.

נאכדעם, וואס דער פרעזידענט פון אונזער פארבאנד, ב. פאנס, האט אפ-געדאנקט די אנוועזנדיקע פאר זייער צאלרייכער באטייליקונג און געלייענט

הונדערטער און הונדערטער יידי-שע געוועזענע פראנט-קעמפער און ווידערשטענדלעך האבן זיך פארזא-מעלט אויפן בית עולם פון באניע ביים מאנומענט פון יידישן קעמפער, כדי אפצוגעבן כבוד די געפאלענע יידישע קאמבאטאנטן און אומגעקומע-נע קרבנות פון נאציזם.

צאלרייכע יידישע און נישט-יידישע קאמבאטאנטן - ארגאניזאציעס פאר-

נאך אונזער יערלעכער אלגעמיינער פארזאמלונג

די האיאריקע פארזאמלונג האט גע-טראגן א באזונדערס פייערלעכן כא-ראקטער און איז אדורך אין א יום-טובדיקער אטמאספער, ווייל זי האט אנגעזאגט און אין א געוויסער מאס געעפנט דאס יוביליי-יאר פון פאר-באנד, וועלכער גרייט זיך צו פייערן זיין 25-יאריקע עקזיסטענץ.

דעם 25-טן מערץ איז פארגעקומען די ערשטע ויצונג פון נייעם צענ-טראל-קאמיטעט.

אין דער אינטערעסאנטער דיסקו-סיע, אין וועלכער עס האבן זיך בא-טייליקט אלע חברים, איז געווארן באטאנט, אז די אלגעמיינע פארזאמ-לונג, אין וועלכער עס האבן זיך בא-טייליקט קנאפע 500 מיטגלידער איז געווען א זייער פייערלעכע און א דערפאלגרייכע.

עס זיינען דערביי גענומען געווארן אין אכט אלע באמערקונגען, כדי איי-נצוהאלטן אויף להבא די פייערלעכ-קייט אויף די אלגעמיינע פארזאמלונ-גען.

אין דער פולסטער איינשטימיקייט האט דער צענטראל-קאמיטעט ווידער אויסגעוויילט אן-בלאק די בירג און באשטעטיקט די ועלבע אנפירנדיקע חברים אין זייערע פונקציעס.

אונזער געלונגענע אלגעמיינע פאר-זאמלונג פון 23-טן מערץ און דער אפעל צו די געוועזענע יידישע פריי-וויליקע און פראנט-קעמפער האבן גע-האט א גינסטיקן און גרויסן אפקלאנג אין די רייען פון אונזער מיטגלי-דערשאפט און אין דער יידישער גע-זעלשאפטלעכקייט אין פראנקרייך בכ-לל.

דעם 25-טן מערץ איז פארגעקומען די ערשטע ויצונג פון נייעם צענ-טראל-קאמיטעט.

אין דער אינטערעסאנטער דיסקו-סיע, אין וועלכער עס האבן זיך בא-טייליקט אלע חברים, איז געווארן באטאנט, אז די אלגעמיינע פארזאמ-לונג, אין וועלכער עס האבן זיך בא-טייליקט קנאפע 500 מיטגלידער איז געווען א זייער פייערלעכע און א דערפאלגרייכע.

עס זיינען דערביי גענומען געווארן אין אכט אלע באמערקונגען, כדי איי-נצוהאלטן אויף להבא די פייערלעכ-קייט אויף די אלגעמיינע פארזאמלונ-גען.

אין דער פולסטער איינשטימיקייט האט דער צענטראל-קאמיטעט ווידער אויסגעוויילט אן-בלאק די בירג און באשטעטיקט די ועלבע אנפירנדיקע חברים אין זייערע פונקציעס.

אונזער מעסאזש

צו דער נאציאנאלער קאנפערענץ פון אנט-נאצי-קעמפער אין ישראל

מיר פאלגן נאך מיט פיל אינטע-רעס און סימפאטיע אייער אומדער-מידלעכן קאמף אויף די אלע געביטן, ווי אויך אייערע אנשטרענגונגען פארן רעאליזירן די איינהייט צווישן די ארגאניזאציעס אין ישראל פון די געוועזענע קעמפער און קרבנות פון נאציזם.

מיר זיינען איבערצייגט אויסצו-דריקן די געפילן פון אלע געוועזענע

אונזער פארבאנד, וועלכער האט באקומען אן איינלאדונג צו דער קאנפערענץ פון די אנט-נאצי-קעמ-פער אין תל-אביב האט איבערגע-שיקט פאלגנדיקן בריוו צום פרע-זידענט פון פארבאנד, ד"ר א. בערמאן.

טייערע פריינט,

מיר באדויערן שטארק, וואס מיר קאנען נישט ענטפערן פאזיטיוו אויף אייער איינלאדונג און צושיקן אונד-זער א פארשטייער אויף דער נאצי-נאלער קאנפערענץ פון אייער פאר-באנד, וועלכע קומט פאר דעם 10-טן מאי 1969 אין תל-אביב.

די פראבלעמען, וואס וועלן בא-האנדלט ווערן אויף אייער צוזאמענ-פאר:

- אקציע קעגן פארעלטערונג - געזעץ בנוגע די נאצי-פארברעכנס;
- קאמף פאר פארבאנדן די נ.פ.ד. פארטיי און אלע אנדערע נעא-נאצי-שע ארגאניזאציעס און צייטונגען אין מערב-דייטשלאנד;
- מאניפעסטירן דעם ווילן פון די אנט-נאצי-קעמפער פאר א גע-רעכטן און סטאבילן שלום אין נא-ענטן מורח דורך אונטערהאנדלונגען צווישן ביידע צדדים אין די ראמען פון דער רעזאלוציע פון זיכערקייט-ראט ביי דער א.נ.ו.

דאס אלץ זיינען פראבלעמען, וואס שטייען כסדר אויפן טאג-ארדענונג אויך פאר אונזער פארבאנד.

פאר א דאקומענטאציע וועגן יידישן אנטיל אין דער פארט-דיקונג פון פראנקרייך און אינעם קאמף קעגן נאציזם

שרייבן וועגן זייער אנטיל אין קאמף, לייזן און אנדערע איבערלע-בונגען, אויסערדעם וועלן אין פאר-באנד יעדן נאכמיטאג אויפגענומען ווערן גביית-עדות פון די, וואס האבן שוועריקייטן צו באשרייבן זייערע איבערלעבונגען. עס איז אויך פאר-אויסגעזען צו ארגאניזירן טרעפונ-גען פון פראנט-קעמפער פון בא-זונדערע סטאלאגן.

מיר ווענדן זיך אויך צו די, וואס האבן אויטענטישע, אריגינעלע דא-קומענטן, וואס קאנען האבן א בא-דייטונג פאר אונדזער דאקומענטא-ציע, אונדז זיי איבערצושיקן, כדי מיר זאלן קאנען מאכן פאטאקאפיסעס, וועלכע וועלן בלייבן אין אונדזערע ארכיוו.

נומען אין די קאמפן פון דער צוויי-טער וועלט-מלחמה, איז שוין אן על-טערער, פון צייט צו צייט ווערן אונ-דזערע חברים אנוועקגעריסן פון אונדז און צוזאמען מיט זיי פאר-שווינדן אפשר וויכטיקע גביית-עדות און דאקומענטן וועגן דער יידישער העלדישקייט און מארטירערטום.

א סך קאן נאך אויף דעם געביט געטאן ווערן און עס איז געקומען די צייט זיך ערנסט מיט דער פראגע צו באשעפטיקן. דעריבער ווענדן מיר זיך צו אלע יידישע פרייוויליקע און פראנט-קעמפער, צו אלע די, וואס האבן געשמאכט און געקעמפט אין די סטאלאגן און אין אנדערע לאגערן זיך צו אונדז צו ווענדן,

נישט אויסגענוצט געווארן אלע מעג-לעכקייטן און הויפטזאכלעך די דע-רנערונגען און גביית-עדות פון הונ-דערטער פרייוויליקע, וואס האבן זיך באטייליקט אין די קאמפן פון דער צווייטער וועלט-מלחמה אין פראנקרייך, האבן געליטן אין די סטאלאגן און דארט געפירט א ווי-דערשטאנד-טעטיקייט אונטער פאר-שידענע פארמען. אונדזער פארבאנד, נישט פרעטענדינדיק צו צענטרא-ליזירן און אויסצושעפן דעם פרא-בלעם, וויל אויסנוצן זיינע מעגלעכ-קייטן, כדי צו געבן זיין ביישטייער צו פאראייביקן דעם פעריאד פון דער יידישער געשיכטע.

דער דור, וואס האט אנטילגע-

Notre Volonté

Bulletin de l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs 1939-1945

58, rue du Château-d'Eau - PARIS-X* - Tél. : 607-49-26

Nos Vœux

La nouvelle année juive vient de commencer et il est d'usage de se congratuler, de souhaiter à ses parents, à ses amis, une bonne et heureuse...

Nous aussi, en tant qu'organisation juive, nous adressons, comme par le passé, nos meilleurs vœux à nos adhérents et à leur famille.

Mais nos pensées vont surtout vers Israël à qui nous exprimons nos vœux les plus sincères et chaleureux de paix et de prospérité.

La paix est le souhait le plus ardent, tout particulièrement en ce moment quand l'escalade se poursuit au Moyen-Orient et où il ne se passe pratiquement pas de jour sans violences et sans victimes sur les lignes de cessez-le-feu.

Le peuple israélien aspire à la paix. Il a besoin de tous ses fils pour continuer à bâtir et à faire prospérer sa jeune patrie.

A l'époque où nous vivons, rien ne peut être résolu par les armes.

Il n'y a pas et il ne peut y avoir d'autre issue que la négociation et le règlement politique du conflit israélo-arabe.

Quant à nous, nous avons toujours préconisé cette voie pacifique pour sortir de l'impasse.

Renouvelons donc nos vœux pour que l'année qui commence, soit celle de la paix pour Israël et pour tous les peuples de la terre.

"Notre Volonté"

25^e ANNIVERSAIRE

Il y a 25 ans, dès que l'occupant hitlérien fut chassé de Paris et de la plus grande partie du sol national, quelques rescapés juifs anciens engagés volontaires, se réunirent pour créer une organisation afin de défendre les intérêts de ceux qui ont plus particulièrement souffert de la guerre.

Un groupe se forma à Lyon, deux autres à Paris. Vers la fin de 1944, ils fusionnèrent pour créer l'Union des Engagés Volontaires et Anciens Combattants Juifs.

Avec l'arrivée massive des Prisonniers de Guerre libérés par l'avance des armées alliées, notre Union compta plus de 4 000 adhérents.

Dès le début, notre Union se consacra à la défense des droits de ceux qui avaient tout perdu : foyer, logement, atelier.

Elle inscrivit dans son programme la lutte contre l'antisémitisme qui, après quatre années de régime pétainiste et d'occupation nazie, laissa de profondes traces dans certains milieux de la population.

Elle donna son adhésion à toutes les initiatives tendant à lutter contre la résurgence du nazisme et contre les dangers d'une nouvelle guerre.

Elle resta fidèle à la mémoire de ceux qui sont morts au Champ d'honneur en exaltant leur sacrifice et en érigeant un monument

à Bagneux, qui est devenu un haut lieu de pèlerinage.

Notre Union accorda une place importante à l'activité sociale et à l'entraide et, la création de la Maison de convalescence « Les Lauriers Roses » fit l'admiration générale.

Notre Union prit une part active dans le soutien à la Haganah qui lutta pour l'indépendance de l'Etat juif et manifesta à diverses occasions, sa solidarité avec Israël.

Grâce à son intense activité dans ses divers domaines, durant le quart de siècle écoulé, notre Union a su gagner une place honorable dans les milieux du monde ancien combattant et parmi la communauté juive de France.

Tous nos adhérents, quelles que soient leurs convictions idéologiques ou politiques, sont profondément attachés à leur organisation et ils célébreront avec une légitime fierté, fraternellement unis, le 25^e anniversaire de leur Union.

Isi BLUM.

Notre
**25^e
BAL
ANNUEL**

aura lieu
le
**24
Décembre
1969**
au
**Palais
d'Orsay**

Entrée 25 F.

TOMBOLA
BUFFET
SOUPER

Après les élections en R.F.A.

Le N.P.D. n'est pas au Bundestag mais restons vigilants

Le Bureau de la Fédération internationale des résistants (F.I.R.) s'est réuni à Vienne, du 30 septembre au 1^{er} octobre. Cette instance dirigeante de la F.I.R., composée de représentants des associations nationales d'anciens résistants et de victimes du fascisme a décidé de convoquer le VI^e congrès de la Fédération pour les 14, 15, 16 et 17 novembre prochains, à Venise.

Les résultats des élections au Bundestag ouest-allemand et en particulier le fait que les forces antifascistes et démocratiques ont réussi à empêcher l'entrée du parti N.P.D. au Bundestag ont pris une grande ampleur dans la discussion. Dans un examen des résultats électoraux, les orateurs de la V.V.N. (victimes du nazisme) rappelèrent les nombreuses actions de masse dans des villes ouest-allemandes contre les réunions et manifestations du N.P.D.

Le succès de ces actions massives ne s'est pas fait attendre. Dans leur prise de position, après les résultats électoraux, les représentants de la V.V.N. ont déclaré : « L'Union des persécutés du régime nazi considère comme un événement d'une grande importance politique le fait que le parti national-démocratique n'entre pas au 6^e Bundestag allemand.

« Ce sont les actions massives contre le successeur du système criminel hitlérien qui ont empêché cette entrée ; des centaines de milliers de citoyens allemands,

membres des différents partis et des différentes couches sociales — et, en fête, les jeunes de la nouvelle génération rencontrèrent dans la résistance commune contre le N.P.D. Le grand nombre des démocrates engagés dans cette campagne électorale avait pris une note anti-nazie consciencieuse. Sans les explications, les réunions et les actions de l'action démocratique, des commissions de citoyens, des syndicats et des jeunes, von Thadden et ses compères siègeraient aujourd'hui au Bundestag. Les résultats des élections reflètent le désir accru de la population d'une modification de la politique pratiquée depuis vingt ans, et il est possible que, pour la première fois depuis la guerre, une politique de raison et d'entente soit poursuivie en remplacement de la politique intérieure et étrangère avec l'objectif de la guerre froide.

« Bien entendu, le danger du néonazisme subsiste très puissant et le fait que le N.P.D. ait obtenu plus de 5% des suffrages en Bavière, Hesse, Rhénanie-Palatinat et en Sarre montre les bastions extrêmement forts du parti néonazi dans diverses provinces de la fédération. Par son influence sur les cadres supérieurs de la Bundeswehr et des associations de « réfugiés », par ses députés dans huit diètes provinciales et de nombreux conseils d'arrondissement et municipaux, le parti de Thadden demeure aujourd'hui comme hier un facteur politique dan-

gereux dans la vie politique de la République fédérale : l'idéologie néonazie est développée dans de larges milieux, c'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre le travail d'explication concernant le N.P.D. et le néonazisme et d'exiger du nouveau gouvernement fédéral la dissolution de ce parti, selon l'article 139 de la constitution. »

Notre camarade Maurice GRINBERG n'est plus



C'est avec un immense chagrin et une douleur profonde que nos camarades apprirent la mort subite de Maurice Grinberg.

Militant infatigable, dévoué à la cause des anciens combattants, il s'est fait aimer par la grande masse d'anciens combattants et tout particulièrement par les Anciens Prisonniers de Guerre de la Seine.

Membre de notre organisation, il suivait avec sympathie notre activité et se mettait à la disposition de notre Union chaque fois qu'elle faisait appel à ses compétences.

Nous avons perdu un grand ami. Son nom restera gravé dans le cœur de tous nos camarades. Que sa femme et toute sa famille trouvent ici l'expression de nos condoléances les plus émuës.

L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE DE L'U.F.A.C.

Les 4 et 5 octobre derniers a eu lieu l'Assemblée générale de l'U.F.A.C.

Durant ces deux journées, les militants du mouvement combattant venus de tous les coins du pays se sont penchés sur les problèmes intéressant les anciens combattants et victimes du nazis-

me et tout particulièrement la défense des droits.

M. Paul MANET a été réélu président de l'U.F.A.C.

Nous publierons dans le prochain numéro de notre journal, l'essentiel des résolutions adoptées par cette Assemblée générale.

Pour célébrer le

25^e anniversaire de notre Union

un

Grand Déjeuner - Banquet

aura lieu

au Palais de la Mutualité

24, rue Saint-Victor

le dimanche 23 novembre à 13 heures

En présence de nombreuses personnalités.

Le nombre de places étant limité, nous vous recommandons de faire vos réservations dès à présent.

Participation aux frais : 25 F.

Contre la prescription des crimes nazis

Le comité des organisations israéliennes antinazies unifiées a adressé le message suivant au Secrétaire général de l'O.N.U., U Thant :

« Des dizaines de milliers de combattants anti-nazis et victimes du nazisme résidant en Israël, ont appris avec une profonde indignation que le Bundestag de la République fédérale allemande n'a pas aboli complètement la prescription de tous les crimes commis par les nazis. Cette conduite du Bundestag constitue un nouveau maillon de toute une chaîne d'actes dont chacun a été conçu essentiellement pour disculper et amnistier les criminels.

« Cette façon indulgente de traiter les criminels nazis a été rendue possible grâce, entre autres, à l'interprétation faussée et falsifiée des lois ainsi qu'à la promulgation des lois « raffinées » (chapitre 50, paragraphe 2 de la Loi pénale allemande). Ainsi donc, la République fédérale allemande a décidé d'amnistier les criminels en question.

« Les nazis ont perpétré des crimes horribles et cela dans des

dimensions inconnues jusqu'ici dans l'histoire du genre humain. Ils ont assassiné, avec un degré de cruauté qui dépasse l'imagination, des millions d'êtres humains ressortissants de différents peuples.

« Nous, combattants anti-nazis et victimes du nazisme vivant en Israël, dont 6 millions des proches ont été massacrés par les bourreaux nazis, ne nous taisons jamais ; nous continuerons à exiger l'abrogation totale de la prescription de ces crimes.

« Nous vous remettons notre protestation, puisque l'acte honteux du Bundestag ouest-allemand a eu lieu quelques mois seulement après que l'Organisation des Nations Unies eût adopté une Charte insistant sur la non-prescriptibilité des crimes contre l'humanité ; c'est pourquoi la conduite du Bundestag constitue un outrage visant la famille des nations tout entière » — est-il dit à la fin du message signé par le président du Comité conjoint des organisations anti-nazies israéliennes, Pessah BURSTEIN.

Les numéros gagnants de notre Tombola

Le 24 juin dernier, au Casino Saint-Martin à Paris, a eu lieu notre soirée annuelle, au cours de laquelle eut lieu le tirage de la tombola. Nombreux étaient les membres et amis de notre organisation qui sont venus avec leurs familles assister à cette intéressante soirée.

Après les allocutions prononcées par N. Czarny et G. Szulc fut projeté le film « Un mur à Jérusalem » terminant la soirée, qui a été longuement applaudie.

Voici les numéros gagnants : 12.064 et 17.264, un voyage en Israël ; 7.109, un téléviseur ; 3.295, un magnétophone ; 17.873, un voyage de 3 jours à Londres ; 9.754 un voyage de 3 jours en Hollande ; 18.866, un électrophone ;

Les numéros 11.052 et 25.178 gagnent un tapis ; Les numéros 2.023 ; 2.259 ; 5.430 ; 9.019 ; 11.550 ; 12.387 ; 23.807 ; 24.028 ; 27.793 et 28.926 gagnent un transistor ;

Les numéros 12.335 ; 13.548 ; 13.819 ; 18.772 ; 19.625 ; 21.222 ; 3.232 ; 24.742 ; 26.353 et 26.997 gagnent un rasoir électrique.

Les numéros 1.808 ; 2.785 ; 2.965 ; 2.985 ; 7.253 ; 9.482 ; 12.030 ; 12.254 ; 29.804 et 29.851 gagnent un appareil photo ;

Dans notre Courrier

Tous les jours, le courrier nous apporte des témoignages d'attachement à notre organisation et de reconnaissance pour son œuvre. Nous ne citerons ici, faute de place, que des extraits de quelques-uns :

Le camarade Kresch, de Clermont-Ferrand, nous écrit :

« Je vous envoie un chèque de 20 F pour ma cotisation 1969. Veuillez me faire parvenir ma carte d'adhérent ; je tiens beaucoup à posséder la carte du 25^e anniversaire. J'ai adhéré à l'Union dès sa fondation en Novembre 1944. »

Jacques Kelman, de Vincennes, cette année en retard avec le paiement de sa cotisation s'excuse en ces termes émouvants :

« Je m'excuse d'avoir dû être rappelé à l'ordre ! Mea culpa, c'est un oubli involontaire.

Profitez de notre Nouvelle Année, je vous exprime ainsi qu'à tous nos chers camarades, mes vœux les plus sincères de santé, bonheur et joie et que notre association, si utile, continue le plus longtemps possible son action de dévouement pour le seul bien de tous nos amis.

Veuillez trouver ci-inclus, un chèque barré de 20 F. montant de mes cotisations.

Après son séjour aux « Lauriers Roses » notre ami Sacco Rocco, d'Antibes, écrit au directeur de la maison :

« De retour dans mon foyer, je n'ai pu résister à l'envie de vous remercier encore une fois pour tout le bon temps passé chez vous dans votre superbe établissement.

J'y ai passé un séjour très agréable, soigné, dorloté par tout votre personnel.

Je me fais un plaisir de vous adresser ci-joint une modeste part pour les modifications que vous pensez apporter à votre établissement. Et si besoin, l'année prochaine j'y retournerai avec plaisir. »

"Enlèvement des Sabines"

d'Henri Alexandre

Henri ALEXANDRE, (G. BORUCHINE), membre de notre Union, médecin psychosomatique, sexologue, est l'auteur d'œuvres littéraires qui brossent la fresque du monde dans sa situation perpétuelle. Victime du nazisme, il peint dans « Ceux qu'emporte le train » le monde concentrationnaire qui débouche sur une crise profonde de la civilisation moderne. Du fond du désespoir il crie en 1959 l'espoir : la jeunesse en marche vers l'avenir et dans son œuvre il prophétise les événements de Mai 1968.

Dans les « Journaux de bord de la Santa Maria » (l'épopée de la révolte du Capitaine Galvao), œuvre d'inspiration pirandellienne, il suit l'Homme, sa recherche de la Vérité qu'il pense avoir trouvée dans la sienne propre.

Dans « L'enlèvement des Sabines », l'auteur sonde les relations de l'homme et de la femme modernes dans la société dite de consommation. La femme libérée grâce à sa participation à la construction de cette société devient elle-même un produit de consommation. Dans une fresque psychologique, l'auteur montre la femme qui est et qui reste dans la vie sexuelle avec son partenaire dans l'état d'équivoque où elle est plongée.

L'auteur est ici à la recherche d'un nouveau dialogue entre la femme et l'homme.

EDITIONS Louis SOULANGES
« Le livre Ouvert »
20, rue de l'Odéon - PARIS-6

NOS PEINES

Nous adressons nos condoléances les plus sincères aux familles de nos camarades disparus dont les noms suivent :

ALBERT Maurice ;
ALGARD Zelman ;
BROKMAN Moszek ;
EIDELSTEIN Salomon ;
FELDHANDLER Hersz ;
JAKUBOWICZ Abraham ;
Aron BONK
JEZIOR Bernard ;
MOISESCO Michel ;
TUMARINSON Michel ;
WAITZMAN Wolf ;

Nous exprimons nos condoléances les plus sincères à notre camarade N. CZARNY, membre de notre Comité, cruellement frappé par la mort subite de son frère.

Que notre camarade Léon SCHECHTER soit assuré de notre soutien dans l'épreuve qu'il traverse après la perte cruelle de son épouse. M^{me} SZNAJDER, née Cina OJFE.

Nous présentons nos plus vives condoléances à notre camarade Israël TEPERMAN durement frappé par le décès de sa femme M^{me} TEPERMAN, née Chaja LITWIN.

Extrait d'un poème en hommage aux "Lauriers Roses"

Dans notre maison de convalescence
Les hommes viennent de toute la France
De toutes confessions et religions
Pour admirer la nature de cette région.
La maison est entourée d'arbres et de fleurs
Nous sommes heureux d'en respirer l'air,
On est bien ici, tous comme des frères
Pour notre et votre bonheur
A la gloire de notre direction
Tout le monde est servi sans distinction
Nous sommes ici comme dans un paradis
Vive « Les Lauriers Roses » dans la joie de la vie

LEDERMAN,
LEVENS, le 3 août 1969.

Nos camarades H. Apeloig et Ch. Sadowski ont 60 ans



C'est avec joie que les membres du Comité, lors de la réunion plénière du 23 septembre dernier, ont célébré le 60^e anniversaire des deux vieux militants, H. Apeloig et Ch. Sadowski.

Notre Président, B. Pons les a félicités au nom de l'organisation et leur a souhaité longue vie et travail fructueux dans le domaine social.

Dons reçus depuis le mois de mai

ANONYME	200 F	LEVI	50 »
BIMBLICH	50 »	MUNSTEIN	100 »
BIRNBAUM	50 »	NAY	10 »
BORY	100 »	NIEWIATZKY	50 »
GIELBSMAN	20 »	OURMAN	500 »
HALPERN	300 »	ROISMAN	200 »
HERSZTENZANG	10 »	STAROSTA	40 »
KON	200 »	SZTOURMAN	5 »
KRAWTCHUNSKY	500 »	Mme WILDENBERG	10 »
LETICHE	10 »	ZUBRICKAS	10 »

Le Prix Maurice Vanikoff

Nous rappelons à tous les auteurs qui concourent à l'obtention du Prix littéraire Maurice Vanikoff pour les années 1968-1969, qu'ils doivent déposer leurs œuvres au siège de notre organisation avant la fin novembre 1969.

L'œuvre présentée doit refléter la participation des Juifs à la défense et la libération de la France au cours des années 1939-1945.

Elle peut être présentée sous forme d'un livre imprimé ou manuscrit.

L'auteur doit déposer quelques exemplaires de son œuvre pour que les membres du jury puissent en prendre connaissance.

Le montant du Prix est de 3 000 Francs.

Le jury se réunira au cours du 1^{er} trimestre 1970.

Il est composé des personnalités suivantes :

Président : Jacques MADAULE ;
Membres : Isi BLUM, Henri BULAWKO, René CASSIN, Dr Samuel DANOWSKI, Joseph FRIDMAN, GROMB-KENIG, Pierre PARAF, Jean PIERRE-BLOCH ; Bernard PONS, Maurice SCHUSTER, M^{re} Henri SLOVES, Pierre VILLON.

Versement de 10.000 F pour la Forêt en Israël

Notre Union a effectué un nouveau versement de 10 000 francs pour la Forêt du souvenir en Israël.

Ayant atteint ainsi le nombre de 10 000 arbres, une forêt portera désormais le nom de notre Union.

Tableau offert par GOLDKORN pour les "Lauriers Roses"

Le peintre GOLDKORN vient de nous offrir un magnifique tableau pour notre maison de convalescence à Levrens.

Nous lui exprimons, ici, nos plus vifs remerciements pour ce geste généreux et amical en faveur de notre Union.

Nous étions présents...

• Le 20 juin à la Conférence du M.R.A.P. organisée à l'occasion du 20^e anniversaire du Mouvement.

• Le 27 juin aux obsèques de Isaac Schneersohn, fondateur du Mémorial et du Centre de Documentation Contemporaine Juive.

• Le 16 juillet à la cérémonie organisée par l'Amicale des Anciens Déportés Juifs, à l'emplacement de l'ancien Vel-d'Hiv, pour rendre hommage à la mémoire des victimes de la grande rafle du 16 juillet 1942. Une couronne de fleurs a été déposée devant la plaque commémorative.

• Le 24 août, à la Synagogue de Notre-Dame de Nazareth et le 7 septembre, à la Synagogue rue de la Victoire, pour célébrer le 25^e anniversaire de la libération de Paris.

• Le 28 août, notre Section Côte-d'Azur prit part aux cérémonies de la libération de Nice.

• Le 29 août, à la cérémonie de la Flamme à l'Etoile, organisée par l'A.N.A.C.R.

• Le 2 septembre, notre Section de Saint-Quentin a été représentée par l'ensemble de nos camarades, drapeau en tête, à la cérémonie de la libération de la ville. Une gerbe a été déposée au Monument de la Résistance.

• Le 21 septembre, à la Cérémonie Commémorative annuelle, organisée par l'Union des Sociétés Juives, au Cimetière de Bagneux.

• Le 30 septembre, à l'inauguration de l'Exposition du 25^e anniversaire « Les Juifs dans la Résistance Française », organisée par l'U.J.R.E. dans les salons de l'Hôtel Moderne.

A la mémoire de JEAN MOULIN Après la campagne antisémite à Orléans

Le 28 septembre, le Premier Ministre, M. Chaban Delmas, a inauguré, à quelques kilomètres de Salon-de-Provence, un monument à la mémoire de Jean Moulin, président-fondateur du Conseil National de la Résistance, assassiné par les nazis après avoir subi des tortures affreuses.

Né en 1899, à Béziers, nommé Préfet par le gouvernement du Front Populaire en 1936, il s'opposa dès le mois de juin 1940 aux occupants nazis et les collaborateurs de Vichy. Arrêté, il essaie de se donner la mort en se tranchant la gorge à l'aide d'éclats de verre. Démis de ses fonctions par le gouvernement de Vichy, il passe à la zone Sud où il prend contact avec les premiers noyaux de la Résistance.

Il se rend à Londres et soumet au général de Gaulle un plan d'unification des mouvements de Résistance en France. Muni de cette mission il revient en zone Sud où il réussit à unifier différents mouvements de résistance gaulliste. En 1942, il passe à la zone Nord,

où le Front national prédomine et les francs-tireurs et partisans, détachements armés du Front national assènent des coups sérieux aux occupants nazis. Jean Moulin développe une intense activité et arrive à l'unification de tous les mouvements de Résistance. Le 25 mai 1943, Jean Moulin présida la

première réunion du Comité national de la Résistance. On l'appela « le chef du peuple de la nuit ».

Dénoncé, Jean Moulin a été arrêté le 21 juin 1943 et est mort à la suite des tortures auxquelles les nazis l'ont soumis sans qu'ils réussissent à lui arracher un seul secret.

Un assassin à la tête de la Bundeswehr

Karl Molinari a pris du galon. En 1944, lieutenant-colonel, il commande le 37^e Panzer régiment. Dans les Ardennes, entre autres opérations, il réduit le maquis de Manises, près de Revin. Les 106 patriotes capturés sont atrocement torturés et massacrés.

Ce fait d'armes vaut à Molinari d'être condamné à mort par contumace, le 13 avril 1951 par le Tribunal militaire de Metz. Alors qu'il demeure introuvable, il coule à Schleiden, comme son collègue Lammerding, des jours paisibles.

En 1954, il devient même conseiller d'arrondissement. Ayant repris du service dans la Bundes-

wehr, ses actions passées se voient bien vite récompensées puisqu'il devient général avec le commandement d'une division blindée.

La population ardennaise s'est émue et a demandé au Gouvernement de M. Chaban-Delmas d'intervenir auprès du Gouvernement de Bonn et d'exiger l'extradition de Molinari.

Les anciens combattants et les victimes du nazisme souhaitent vivement que cet appel soit entendu. Ce scandale doit cesser. Un Lammerding, un Defregger et un Molinari doivent recevoir le châtiement qu'ils méritent.

A la suite de la campagne antisémite d'Orléans, il y a quelques mois, notre Union a adressé des lettres au Ministre de l'Intérieur et au Président de l'U.F.A.C.

Dans la lettre au Ministre de l'Intérieur nous écrivions :

« L'inquiétant dans cette étrange affaire, est que non seulement de tels bruits peuvent se répandre, mais encore que de nombreuses personnes puissent se laisser si facilement empoisonner par une campagne d'intoxication raciste.

« Il est vrai que de telles rumeurs n'auraient pu trouver de prises s'il n'existait pas de publications, hélas trop nombreuses, à caractère raciste et antisémite paraissant en France et qui sèment la haine entre citoyens. »

Dans sa réponse, le Ministre de l'Intérieur dit entre autres :

« Cette étrange affaire avait retenu toute mon attention et j'ai

immédiatement ordonné qu'une enquête soit ouverte pour tenter de déterminer l'origine des bruits qui ont circulé.

« Le Préfet qui, dans une communication officielle, a fait vis-à-vis de l'opinion publique les mises au point nécessaires, a dû, sur mes instructions, se rapprocher des autorités judiciaires en vue de l'ouverture d'une information qui sera jointe aux procédures ouvertes à la requête des victimes nommément désignées. »

Le Président de l'U.F.A.C. écrit dans sa lettre :

« En l'occurrence, je ne puis, ce que vous savez fort bien, que faire miennes vos réactions et celles de vos camarades.

« De cette triste affaire une conclusion s'impose : nécessité d'une vigilance accrue face aux agissements antisémites. »

Pour constituer une documentation

répondez à notre questionnaire

Dans le dernier numéro de « NOTRE VOLONTÉ » nous avons demandé à tous nos camarades de nous aider à constituer une documentation concernant la contribution des Juifs d'origine étrangère à la lutte et à la victoire contre l'hittérisme.

Nous publions ici le texte du questionnaire à remplir qui a été adressé aux engagés volontaires et anciens combattants juifs.

Dans le cas où vous n'auriez pas reçu ce questionnaire, vous pouvez remplir celui-ci en yiddisch ou en français et nous le retourner.

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

QUESTIONS :

1. Dans quel camp d'entraînement avez-vous été affecté ?

אין וועלכן איבונגס-לאגער זענט איר געווען צוגעטיילט ?

2. Combien, selon vous, y avait-il de Juifs? (Indiquez le nombre ou le pourcentage.)

וויפיל לויט אייער אָנווען זיינען געווען יידן ? (גיט אָן די צאָל, אָדער פּראָצענט.)

3. Dans quel régiment avez-vous été affecté ?

צו וועלכן רעגעימענט זענט איר געווען צוגעטיילט ?

4. Combien, selon vous, y avait-il de Juifs? (Indiquez le nombre ou le pourcentage.) Eventuellement indiquez comment se présentait la situation dans votre bataillon, compagnie, section, etc.

וויפיל לויט אייך, האָבן זיך דאָרט געפונען יידן ? (צאָל אָדער פּראָצענט.) עווענטועל גיט אָן ווי אַזוי די לאַגע האָט זיך פאַרגעשטעלט אַזוי אַייער באַטאַליאָן-קאַמפּאַניע, סעקציע אא"וו.)

5. Dans quels combats votre unité a-t-elle été engagée? (Dates, lieux, etc.)

אין וועלכע קאַמפּן איז אייער איינהייט געווען אָנגאַ-זשירט ? דאַטע, אָרט אא"וו.

6. Des Juifs s'y sont-ils distingués? Pouvez-vous les nommer ou éventuellement citer leurs actions?

צי זיינען יידן אויסגעצייכנט געוואָרן ? פאַר וועלכע אויפטוען ? צי קאַנט איר אָנגעבן זייערע נעמען ?

7. Des Juifs ont-ils été cités à l'ordre du régiment, de la division ?

Pour quels faits ? Pouvez-vous les nommer ?

צי האָבן זיך יידן אין זיי אויסגעצייכנט ? צי קאַנט איר אָנגעבן זייערע נעמען און עווענטועל באַשרייבן זייערע אויפטוען ? צי האָט איר אַליין אויסצייכענונגען ? אויב יא, וועלכע ?

8. Si vous étiez prisonnier de guerre: a) Dans quel stalag étiez-vous? b) Combien, approximativement, y avait-il de Juifs? (Nombre ou pourcentage.) c) Etaient-ils soumis à un régime spécial? d) Y avait-il des cas de résistance?

אויב איר זענט געווען אַ קריגס-געפאַנגענער : א.) אין וועלכן סטאַלאַג האָט איר זיך געפונען ? ב.) וויפיל זענט איר דאָרט געווען, לויט אייער מיינונג, יידן ? ג.) צי האָבן זיי געליטן פון אַ ספעציעלן דיסקרימינאַ-ציע-רעזשים ? ד.) צי זיינען דאָרט געווען פאַלן פון ווידערשטאַנד ? קאַנט איר זיי באַשרייבן, אָדער מינדלעך אונז אויבער-געבן ?

Dans notre questionnaire nous avons omis la rubrique : Interné et Déporté. Aussi nous demandons à tous nos camarades internés et déportés de nous répondre sur papier libre, aux deux questions suivantes :

Dans quel camp d'internement étiez-vous ? Combien, selon vous, y avait-il d'engagés volontaires et anciens combattants Juifs? (Nombre ou pourcentage.)

Tous nos lecteurs qui n'ont pas reçu le questionnaire sont priés de nous envoyer les réponses sur papier libre en se servant des questions ci-dessus.

Si vous avez des amis engagés volontaires Juifs, ne faisant pas partie de notre organisation, invitez-les à répondre à notre questionnaire.

Si vous voulez nous fournir de plus amples renseignements, écrivez-nous ou bien demandez-nous un rendez-vous pour nous les transmettre oralement.

REPONSES :

ענטפער

25^e anniversaire de la Libération

D'importantes et d'innombrables cérémonies ont eu lieu dans toute la France pour commémorer le 25^e anniversaire de la libération.

Partout, et plus particulièrement à Paris, nos camarades participèrent en grand nombre à ces manifestations.

EXPOSITION :

Les Juifs dans la Résistance Française

Une belle exposition « Les Juifs dans la Résistance Française » s'est tenue du 30 septembre au 5 octobre 1963, à l'Hôtel Moderne à Paris, organisée par l'U.J.R.E. à l'occasion du 25^e anniversaire de la libération.

45 panneaux et une quinzaine de vitrines contenaient de multiples, photos, documents et objets reflétant les diverses phases de la guerre 1939-1945 et la participation des Juifs dans tous les combats contre le nazisme.

Parmi ces panneaux particulièrement émouvants, nous en avons relevés deux, l'un plus spécialement consacré aux engagés volontaires de 1939, l'autre concernant l'activité de notre Union depuis sa fondation.

Permanence concernant la Retraite

Nous rappelons que depuis quelques mois, fonctionne une permanence à notre siège pour conseiller et éventuellement constituer le dossier de demande de retraite des vieux.

Cette permanence, assurée par un spécialiste, a lieu tous les mercredis, à partir de 15 heures, sur rendez-vous. Elle est réservée EXCLUSIVEMENT aux membres de notre Union.

Le directeur : I. CLEITMAN.

Imprimerie Abexpress 72, rue du Château-d'Eau - Paris-X^e

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Résultats appréciables pour les victimes civiles d'origine étrangère

Dans notre précédent numéro, nous avons cité un extrait de l'article de Louis Bernières du « Réveil des Combattants » du mois de mai selon lequel, à la suite de nombreuses interventions, les ascendants des victimes civiles d'origine étrangère ont obtenu droit à pension dès lors où cette nationalité était acquise à la date de la demande de pension. Auparavant, il était imposé à toutes les victimes civiles d'origine étrangère de posséder la nationalité française au moment de fait dommageable. La question des victimes directes et veuves est toujours à l'étude.

Dans le numéro de juillet 1969, du même journal, Louis Bernières écrit :

« Certes, en ce qui concerne les victimes directes et les veuves, nous ne connaissons pas encore officiellement le résultat de l'étude annoncée par le Ministre.

Mais, au cours de notre activité « technique », il nous a été donné de constater que les services administratifs ont été invités à ap-

pliquer en leur faveur les mêmes dispositions qu'aux ascendants.

De ce fait, il apparaît désormais que les victimes directes, leurs veuves, leurs orphelins, leurs ascendants peuvent bénéficier de la pension à laquelle ils ont droit si à la date à laquelle ils formulent la demande, ils sont en mesure de justifier qu'ils sont Français, sans qu'il soit tenu compte de leur nationalité au moment du fait dommageable.

Il s'agit là d'un résultat appréciable dû à l'activité du monde ancien combattant, à laquelle notre Association a largement participé.

Cependant, le problème des victimes civiles d'origine étrangère n'est pas pour autant réglé dans son ensemble.

En effet, les mesures prises dans le cadre de l'application de la jurisprudence ne sont prévues que pour les demandes en cours ou à venir, mais elle ne visent pas les cas ayant antérieurement fait l'objet d'une décision de rejet devenue définitive.

Majorations pour conjoint à charge

Les pensionnés vieillesse de la Sécurité Sociale et les titulaires de l'allocation aux vieux travailleurs salariés (V.T.S.) ouvrent droit à une majoration de la pension ou de l'allocation V.T.S. pour leur conjoint à charge.

- Cette majoration est fixée à :
- 50 F par an si le conjoint est âgé de moins de 65 ans, sans être reconnu inapte au travail ;
 - 1550 F, par an à partir du 65^e anniversaire du conjoint, ou à partir de la date à laquelle celui-ci est reconnu inapte au travail, c'est-à-dire à partir de 60 ans ou entre 60 et 65 ans.
- Ce montant, fixé par décret, est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1968.

Conditions à remplir par le conjoint. — La majoration ne peut être attribuée que si les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1° Le conjoint, pour être consi-

déré à charge, ne doit pas disposer de ressources personnelles supérieures à 2550 F par an, soit 625 F par trimestre. Rappelons que le montant des retraites complémentaires perçu par le conjoint est pris en compte dans ses ressources ;

2° Le conjoint ne doit pas être titulaire d'un avantage acquis au titre d'une législation de Sécurité Sociale.

Le cas échéant, la majoration est réduite du montant de cet avantage.

Pour la majoration au taux de 1550 F, on ne tient compte que des seuls avantages de l'assurance vieillesse (pension, rente ou allocation.)

Par contre, pour celle versée au taux de 50 F, on tient compte des rentes accidents du travail, des pensions d'invalidité, etc.

Prêts immobiliers

Les Anciens Combattants et les Victimes de guerre dont les ressources n'excèdent pas certains plafonds ont la possibilité de formuler une demande de prêts immobiliers en vertu de l'accord passé entre l'Office national des Anciens Combattants et la Chambre syndicale des banques populaires.

Ces prêts immobiliers consentis par les banques populaires avec accord préalable de réescompte du crédit foncier de France interviennent à titre complémentaire ou à titre principal et ont pour objet soit :

- l'accession à la propriété d'immeubles neufs, constituant la résidence principale et permanente de l'emprunteur ;
- l'amélioration ou l'entretien d'immeubles existants, dont les intéressés sont propriétaires et sous réserve que cette amélioration n'ait pas un caractère somptuaire.

Le montant des prêts est au minimum de 5000 F, au maximum de 50 à 60 % de la différence entre le prêt principal consenti à long terme et le prix déclaré de la construction. Pour l'amélioration et l'entretien, le prêt peut atteindre 80 % au maximum du montant des travaux effectués.

Le remboursement peut se faire entre 2 et 5 ans, par versements égaux ou inégaux, mensuels, trimestriels ou annuels, l'intérêt est inférieur à 8 %.

La demande est à formuler par lettre à adresser au service départemental des Anciens Combattants et Victimes de guerre, qui en réponse transmet une autorisation d'ouverture de dossier auprès de telle banque.

Levée de forclusion de la Croix de Combattant Volontaire

Le ministère des Armées communique, que l'instruction interarmées du 12 mai 1969, pour l'application du décret n° 69-309 du 3 avril 1969, publiée au « Journal Officiel » du 5 juin 1969, p. 5.575, a levé pour la période du 1^{er} janvier 1969 au 31 décembre 1970, en faveur des membres de la Résistance qui auront obtenu la carte de combattant volontaire entre les deux dates susvisées, la forclusion opposable depuis le 31 décembre 1967 aux candidatures à la croix du combattant volontaire de la guerre 1939-1945.

UN MONUMENT à l'emplacement du Camp de Drancy

De 1941 à 1944, cent vingt mille hommes et femmes, vieillards et enfants juifs, victimes des persécutions raciales, ont été détenus au camp d'internement de Drancy avant leur dé-

portation dans les camps d'extermination de l'Allemagne hitlérienne ; cent mille ne sont pas revenus.

En hommage à leur sacrifice, En hommage à tous les Français qui ont donné leur vie pour la Patrie et pour la paix, un monument sera élevé à l'emplacement du camp de Drancy.

Le Comité constitué pour son érection par l'ensemble des Associations de la Déportation et de la Résistance, avec le concours du Conseil Municipal de Drancy, invite tous ceux qui se souviennent et leurs amis à participer :

LE DIMANCHE 26 OCTOBRE A 10 H. 30

à la cérémonie qui marquera la pose de la première pierre du monument.

Rassemblement à Drancy, avenue J.-Jaurès (carrefour des 4-Routes).

Moyen de communication, autobus 151 au départ de la Porte de Pantin ; descendre à l'arrêt « 4-Routes ».

L'affiliation des victimes de la guerre à la Sécurité Sociale et les doubles cotisations

La loi du 29 juillet 1950 a institué un régime de Sécurité sociale en faveur des Grands Invalides de Guerre, des Veuves, des Orphelins mineurs, orphelins infirmes titulaires de l'allocation et des victimes de guerre.

Le bénéficiaire de ce régime de Sécurité sociale comporte une cotisation de 1,75 % du montant de la pension par prélèvement direct sur les arrérages de celle-ci.

Dans de nombreux cas, la victime de guerre est elle-même salariée et affiliée directement au régime général de Sécurité sociale et il s'ensuit qu'une double cotisation est ainsi versée. Il est alors possible d'obtenir le remboursement des cotisations retenues sur pensions, ainsi que la radiation de ce régime particulier en s'adressant à la Trésorerie générale du département qui sert habituellement les arrérages de ces pensions.

Il faut naturellement faire une demande et joindre une attestation d'emploi de son employeur.

Validité des Cartes de Combattant

Par arrêté du 16 juillet 1969, (Journal Officiel du 30 juillet 1969, page 7666) la validité des Cartes de Combattant de couleur chamois ayant plus de cinq ans de date est prorogée jusqu'au 1^{er} janvier 1975.

Ainsi donc, au moins jusqu'à la date indiquée ci-dessus, les anciens combattants de 1914-1918, 1939-1945 et les T.O.E. titulaires de la « Carte chamois » n'ont pas à solliciter son renouvellement, même si la période de validité qu'elle comporte est expirée.

Réunion d'une Commission de Médecins anciens P.G.

Le ministre des Anciens Combattants et victimes de Guerre a réuni le 13 mars une commission de médecins, anciens prisonniers de guerre ou internés,

à l'étranger une détention particulièrement rigoureuse ou longue.

Le ministre se félicite de la qualité des interventions faites par les membres de cette commission, de l'objectivité de leurs observations et de leur désir de poursuivre leurs travaux avec diligence.

Une assemblée plénière se réunira vers le mois de juin pour prendre connaissance des premiers rapports qui lui seront soumis.

Un député demande l'amorce du contentieux dans le prochain budget

M. NILES, député, vient de s'adresser au ministre des Anciens Combattants au sujet du contentieux :

« M. Niles expose à M. le ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre que la récente décision de dévaluation du franc a provoqué au sein du monde des anciens combattants une crainte légitime quant aux possibilités de voir prochainement régler le contentieux qui les oppose au gouvernement. En effet, les anciens combattants et victimes de guerre n'ont pas oublié les conséquences désastreuses qu'a eu, pour eux, la dévaluation de 17,5 % opérée en décembre 1958 ; celle-ci s'était, en effet, traduite par la suppression de la retraite du combattant, la liquidation du statut démocratique de l'office national, la franchise

sur la Sécurité Sociale et, bien entendu, la hausse des prix. Alors que le pouvoir d'achat des pensions a subi, ces derniers mois, une forte amputation consécutive à une augmentation des prix qui sera supérieure à 7 %, les anciens combattants et victimes de guerre exigent qu'il soit procédé dans le budget en préparation à une amorce de règlement du contentieux actuellement pendante. En conséquence, il lui demande : si le gouvernement entend prendre les mesures qui s'imposent afin que les anciens combattants et les victimes de guerre ne fassent pas les frais de la récente manipulation monétaire ; ce qui implique en premier lieu qu'il soit procédé à une consultation des associations et des dirigeants autorisés du monde des anciens combattants. »

Reduction de tarif dans les transports pour les invalides de guerre

L'horaire de poche n° 49 d'Air France, page 77, mentionne :

Réduction de 50 % sur tous les voyages A.T.A.F. (zone franc), aux grands invalides de guerre pensionnés à 85 % et plus et aux guides accompagnant les invalides détenteurs de cartes barrées d'une croix de Saint-André bleue ou rouge. Tarifs spéciaux sur les relations Antilles-Guyane.

Grâce à la Maison de l'Infirmière

Un accord est intervenu sur le plan national entre le ministère des Anciens Combattants et la Maison de l'Infirmière (16, rue du Louvre à Paris) et ses affiliées au sujet de la gratuité des soins à domicile en faveur des anciens combattants et victimes de guerre.

Les bénéficiaires de l'article L. 115 du code des pensions militaires d'invalidité et titulaires d'un carnet de soins gratuits à volets détachables peuvent s'assurer le concours d'une auxiliaire pour tous soins et traitements à domicile. Il suffit d'adresser à la Maison de l'Infirmière un volet du carnet de soins et la prescription du médecin traitant. La Maison de l'Infir-

mière déléguera alors l'une de ses quatre mille infirmières diplômées, et cela dans n'importe quelle communauté française. Aucune somme d'argent ne sera réclamée pour ces soins, la Maison de l'Infirmière se chargeant directement auprès des services sociaux du ministère des Anciens Combattants de la constitution du dossier et du remboursement des honoraires ainsi que de toutes les formalités auprès de la Sécurité sociale, comme par exemple la confirmation de l'entente préalable.

Nos joies

Nous sommes heureux de féliciter notre camarade I. PERSTUNSKI, vice-président de notre Union, et Madame, à l'occasion de la naissance de leur petit-fils GILLES.

Nous adressons nos vœux les plus chaleureux à notre camarade Joseph KAM et son épouse, qui viennent de marier leur fille Evelyn avec M. Alexandre DRAY.

Nos sincères félicitations à M. et M^{me} Simon BOLESZAWSKI, à l'occasion du mariage de leur fils GERARD avec M^{me} Marcelle BIJAOU.

Nous exprimons nos vœux les plus sincères à notre camarade RADZYNSKI et son épouse, pour le mariage de leur fille Claudine avec M. Jean-Louis MARTEAU.

Nous adressons nos vœux les plus chaleureux à notre camarade SZLAMOWICZ et son épouse qui viennent de fêter la naissance de leur arrière petit-fils Nicolas MIC-MACHER.

